



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025-02-01  
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de Conseillers
En exercice : 23 Présents : 13 Procurations : 10 Absents : 0

**Date de la convocation :**  
04/04/2025

**Secrétaire de séance :**  
Mme Florence de BOLLARDIERE

**Séance du 14 Avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

**Etaient présents :** MM. Ida RUSSO, Bruno BONARDI, Brigitte CLARENS, Jean-Paul COUSI, Florence de BOLLARDIERE, Stéphane DELAGE, Sandrine ESTEBE, Philippe JAUREGUIBER, Éric MORALES, Isabelle NOIRVAULT, Mischa REGGIANI, Yves SOMBRIS, Bruno VERMERSCH

**Ont donné procuration :** MM. Michel AZENS à Philippe JAUREGUIBER, Fabienne CAPOMAZZA à Brigitte CLARENS, Nathalie COSTANZO à Florence de BOLLARDIERE, Christian HULOT à Mischa REGGIANI, François LEMAITRE à Jean-Paul COUSI, Christine LE PAGE à Bruno BONARDI, Danielle LORRE à Isabelle NOIRVAULT, Jean-François MARTINIERE à Yves SOMBRIS, Jean-Marc ROCACHER à Ida RUSSO, Lilian TERROU à Stéphane DELAGE

**Etaient absents :** /

**AFFAIRE N° 2025-02-01. : Approbation du Compte Financier Unique 2024**

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le Compte de Gestion (édité par le Trésor Public) et le Compte Administratif (édité par la Commune). Il deviendra obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 pour toutes les Communes.

Dans la mesure où la Commune réunit à ce jour les deux prérequis demandés, à savoir :

- a) Appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57 qui a été adopté par délibération du Conseil Municipal N° 2023-03-05 en date du 03 Juillet 2023 avec mise en vigueur à compter de l'exercice comptable 2024,
- b) Avoir dématérialisé les documents budgétaires avec transmission électronique de l'ensemble des documents budgétaires à la Préfecture au format XML

Il a été décidé de présenter aux membres du Conseil Municipal le Compte Financier Unique se rapportant à l'exercice 2024.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière : les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable,
- Aboutir à une confection à 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne : des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFP), ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des Comptes.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances ou le Compte Administratif/CFU du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion. Mais, il doit se retirer au moment du vote* ».

En conséquence, il a été proposé la candidature de M. Jean-Paul COUSI afin de présider la séance.

**Madame le Maire se retire alors de la salle afin que l'affaire n° 01 concernant l'approbation du Compte Financier Unique 2024 soit délibérée et votée hors de sa présence.**

**RAPPORTEUR : M. Jean-Paul COUSI, Président de séance**

**EXPOSE :**

Le Compte Financier Unique (CFU) est le document comptable qui retrace les flux financiers de l'exercice 2024 du budget de la Commune de DREMIL-LAFAGE.

Dans la Note de Synthèse et les documents budgétaires qui ont été transmis aux élus, ces derniers ont une vue d'ensemble ainsi que les résultats par sections et chapitres. En conséquence, le résultat de clôture pour l'année 2024 est le suivant :

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses 2024 : 2 439 532,08 € (p. 6 – ligne E)
- Recettes 2024 2 520 574,73 € (p. 6 – ligne B)
- Report de l'exercice N-1 en section de fonctionnement = Excédent de clôture :
  - + 804 665,43 € (p. 6 – ligne H)

**Section d'investissement :**

Dépenses 2024 : 447 440,38 (p. 6 – ligne E)

Recettes 2024 : 537 414,66 (p. 6 - ligne B)

Report de l'exercice N-1 en section d'investissement = Déficit de clôture :

- 401 139,71 € (p. 6 – ligne H)

Total des restes à réaliser et à reporter =

101 018,69 € (p. 6 – ligne C) - 56 361,60 € (p. 6 – ligne F) = + 44 657,09 € (p.6 – ligne I)

Ce résultat tient compte du solde d'exécution du budget en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement + des reports de l'exercice 2023 + des restes à réaliser et à reporter en 2025

Il a été ensuite donné lecture des comptes par chapitre et par section :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES (p. 20)**

	<b>Mandats émis</b>
Total 011 – Charges à caractère général	937 927,37
Total 012 – Charges de personnel & frais assimilés	1 033 090,03
Total 014 – Atténuations de produits	16 972,00
Total 65 – Autres charges de gestion courante	300 152,64
Total 66 – Charges financières	18 676,05
Total 67 – Charges exceptionnelles	98 687,30
Total 68 - Dotations aux amortissements et provisions	2 751,10
Total 042 – Opérations d'ordre entre section	31 275,59
<b>Sous-Total</b>	<b>2 439 532,08</b>
Total des charges rattachées	0
<b>TOTAL (p. 20)</b>	<b>2 439 532,08</b>

**RECETTES (p. 22)**

	<b>Titres émis</b>
Total 013 – Atténuation de charges	3 712,08
Total 70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	182 516,79
Total 73 – Impôts et Taxes	723 671,10
Total 731 – Fiscalité Locale	1 114 519,00
Total 74 – Dotations et participations	471 220,48
Total 75 – Autres produits de gestion courante	22 350,52
Total 76 – Produits financiers	37,20
Total 77 – Produits exceptionnels	1 048,48
Total 042 – Opérations d'ordre entre sections	1 499,08
<b>TOTAL (p. 22)</b>	<b>2 520 574,73</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES (p. 18)**

	<b>Mandats émis</b>
Total 20 – Immobilisations incorporelles	0
Total 21 – Immobilisations corporelles	249 376,92
Total 23 – Immobilisations en cours	23 078,40
Total 23 – Total Opérations en cours	106 599,93
Total 10 – Dotations, fonds divers et réserves	0
Total 16 – Remboursement d'emprunts	66 886,05
Total 26 – Participations et créances rattachées	0
Total 040 – Opérations d'ordre entre sections	1 499,08
<b>TOTAL (p. 18)</b>	<b>447 440,38</b>
Restes à réaliser en dépenses d'investissement (p. 18)	56 361,60
Solde d'exécution négatif reporté (p. 18)	401 139,71
<b>TOTAL</b>	<b>904 941,69</b>

**RECETTES (p. 19)**

	<b>Titres émis</b>
Total 13 - Subventions	153 428,02
Total 10 – Dotations, fonds divers et réserves	352 711,05
Total 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0
040 – Opérations d'ordre entre sections	31 275,59
<b>TOTAL (p.19)</b>	<b>537 414,66</b>
Restes à réaliser en recettes d'investissement (p. 19)	101 018,69
<b>TOTAL (p. 19)</b>	<b>638 433,35</b>

Concernant les Restes à Réaliser :

- ✓ **Dépenses d'Investissement : (p. 11)**
- Article 21– Immobilisations corporelles : 54 981,60 €
- Art. 202216 – Total opérations d'équipement : 1 380,00. €
- TOTAL : 56 361,60 €
  
- ✓ **Recettes d'Investissement : (p. 12)**
- Article 13 – Subventions d'investissement : 101 018,69 €

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-14, alinéa 3 et L.2121-31,

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal arrête le Compte Financier Unique qui lui est annuellement présenté par le Maire,

**CONSIDERANT** que dans les séances ou le Compte Financier Unique du Maire est débattu, le Maire doit se retirer au moment du vote du Conseil Municipal et qu'il doit être procédé à l'élection d'un président de séance,

**CONSIDERANT** qu'il convient que le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Paul COUSI, Adjoint au Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, examine le Compte Financier Unique 2024, dressé par le Maire de la Commune, après s'être fait présenter le Budget Primitif 2024 et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré, et qui s'établit ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses 2024	2 439 532,08 € (p. 6 – ligne E)	503 801,98 € (p. 6 –)
Recettes 2024	2 520 574,73 € (p. 6 – ligne B )	638 433,35 € (p. 6 –)
Déficit de clôture (-) 2024	/	-311 165,43 €
Excédent de clôture (+)2024 = Affectation du résultat	885 708,08 € (= différence)	

Hors de la présence de Madame Ida RUSSO, Maire, le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Financier Unique 2024.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,  
DECIDE :**

-d'approuver le Compte Financier Unique concernant l'exercice 2024 tel qu'il a été présenté ci-dessus,  
-d'annexer à la présente délibération la maquette M 57 du Compte Financier Unique 2024

Ce Compte Financier Unique 2024, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La délibération est adoptée  à la majorité :

- Nombre de votants : ramené à 12 (*suite à la non-participation au vote du Maire*)
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- POUR : 16 voix
- ABSTENTION : 5 voix (MM. Fabienne CAPOMAZZA, Brigitte CLARENS, Sandrine ESTEBE, Eric MORALES, Bruno VERMERSCH)
- CONTRE : 0 voix

Le Secrétaire de séance,  
Florence de BOLLARDIERE



Délibération N° 2025-02-01

Mairie de DREMIL-LAFAGE 1 Allée de l'Eglise 31280 DREMIL-LAFAGE



Le Maire,  
Ida RUSSO



Page 4 sur 5

*La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :*

- *Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL LAFAGE)*
- *Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déféré préfectoral*
- *Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)*

*Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois. En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DREMIL-LAFAGE -

Numéro SIRET : 21310163700014

POSTE COMPTABLE : 031032 SGC TOULOUSE COURONNE EST

**Compte financier unique (M57\_A)**

**Voté par Nature**  
**BUDGET PRINCIPAL**

ANNEE 2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger  
Levrault

## Sommaire

### Le Compte Financier Unique

	Arrêté et signatures	ECCE	Page
Origine des données			
A	Informations statistiques, fiscales et financières	5	
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	6	
B2	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	7	
B3.1	Liste des organismes de regroupement	8	
B3.2	Liste des établissements publics créés	9	
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	10	
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	11	
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	12	
D	Bilan synthétique	13	
E	Compte de résultat synthétique	14	
F	Taux des contributions et produits afférents en N	16	
II. Exécution budgétaire			
A	Modalités de vote du budget	17	
	<i>Vue d'ensemble</i>		
A1.1	Dépenses d'investissement	18	
A1.2	Recettes d'investissement	19	
A2.1	Dépenses de fonctionnement	20	
A2.2	Recettes de fonctionnement	22	
	<i>Vue détaillée</i>		
B1	Dépenses d'investissement	23	
B2	Recettes d'investissement	25	
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	27	
D1	Dépenses de fonctionnement	29	
D2	Recettes de fonctionnement	33	
III. États financiers			
A	Bilan	36	
B	Compte de résultat	40	
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiées)	42	
D	Balance des comptes	43	
IV. États annexés			

Page

		Origine des données	Page
<i>A. Présentation croisée et agrégée</i>			
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordinateur	
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordinateur	
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordinateur	
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>			
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordinateur	
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordinateur	
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordinateur	
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordinateur	
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordinateur	
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordinateur	
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordinateur	
B1.8	État de la dette - Dettes pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordinateur	
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordinateur	
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordinateur (facultatif)	
B3	État des provisions	Ordinateur	
B4.1	État synthétique des engagements donnés	Ordinateur	
B4.2	État synthétique des engagements reçus	Ordinateur (facultatif)	
B4.3	État des emprunts garantis	Ordinateur (facultatif)	
B4.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordinateur (facultatif)	
B4.5	État des contrats de crédit-bail	Ordinateur	
B4.6	État des marchés de partenariat	Ordinateur	
B4.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordinateur	
B4.8	Autres engagements donnés	Ordinateur	
B4.9	Autres engagements reçus	Ordinateur	
B5	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordinateur	
B6	État du personnel	Ordinateur	
B7	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordinateur (facultatif)	
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordinateur	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

		Origine des données	Page
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme (collectivités de plus de 3500 habitants)	Ordonnateur (facultatif)	
C2.2	Situation des autorisations d'engagement (collectivités de plus de 3500 habitants)	Ordonnateur (facultatif)	
C2.3	Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3500 habitants)	Ordonnateur	
C2.4	Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3500 habitants)	Ordonnateur	
	<i>D. Autres éléments d'information</i>		
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D2	Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D3.1	Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur	
D3.2	Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur	
D4.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Etat de synthèse	Ordonnateur	
D4.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur	
	<i>V. Arrêté et signatures</i>		
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	60

## I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

	I	A
Population totale	Valeurs	2 720

	Informations statistiques
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Valeurs

	Informations fiscales (N-2)
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité
	Valeurs
	0,00
	Ratios de niveau
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population
2	Recettes réelles de fonctionnement / population
3	Dépenses d'équipement brut / population
4	Encours de dette / population (2)/(3)
5	DGF / population
	Ratios de structure et d'analyse financière
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)
9	Taux d'épargne nette ( (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)
	Valeurs
	885,39
	926,13
	139,36
	150,85
	99,06
	42,90 %
	98,26 %
	4,40 %
	1,74 %
	16,29 %
	3,70

(1) À renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuient sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE**

I	B1
---	----

**Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N**

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 413 300,00	3 582 152,50
	Recettes réalisées (1)	B	2 520 574,73	3 057 939,39
	Restes à réaliser	C	0,00	101 018,69
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 217 965,43	3 985 678,22
	Dépenses réalisées (1)	E	2 439 532,08	2 886 972,46
	Restes à réaliser	F	0,00	56 361,60
Déficiences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	81 042,65	171 016,93
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	804 665,43	403 525,72
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	885 708,08	574 542,65
Défiche entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	44 657,09
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	885 708,08	619 199,74

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE



**I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-401 139,71		89 974,28		-311 165,43
Fonctionnement	1 138 312,55	333 647,12	81 042,65		885 708,08
<b>TOTAL I</b>	<b>737 172,84</b>	<b>333 647,12</b>	<b>171 016,93</b>		<b>574 542,65</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>737 172,84</b>	<b>333 647,12</b>	<b>171 016,93</b>		<b>574 542,65</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE



**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITÉ**

**I****B3.1**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par Tpz, Tpu, Tpu + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE



## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

### LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger  
Levraud



**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE**

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger  
Levrault



## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

## EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

C1

## DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>56 361,60</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
202216	Opération d'équipement n° 202216	1 380,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles	54 981,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

## EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

C2

## DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		<b>(III)</b> <b>101 018,69</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues)	101 018,69
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		<b>(IV)</b> <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**Bilan synthétique (en milliers d'euros)**

	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
<b>ACTIF NET (1)</b>			
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>			8 186,31
Subventions d'investissement versées		Apports et subventions d'investissement	781,39
Autres immobilisations incorporelles		Neutralisations et régularisations	6 320,95
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>		195,30 Réserves	804,67
Terrains		Report à nouveau	81,04
Constructions		800,92 Résultat de l'exercice	743,69
Réseaux et installations de voirie		10 251,51 Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux divers		2 321,00 TOTAL FONDS PROPRES (II)	16 918,05
Installations techniques, agencements et matériel			
Immobilisations mises en concessions ou affermées			
Autres			
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>		420,13 Emprunts obligataires	434,78
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		23,08 Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	9,80
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>		13,47 Dettes financières et autres emprunts	444,58
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		147,52 TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Stocks		16 788,09 DETTES NON FINANCIÈRES	33,67
Créances		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Charges constatées d'avance		Autres dettes non financières	
Trésorerie		9,93 Produits constatés d'avance	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>		598,41 TOTAL TRÉSORERIE (4)	
Comptes de régularisation (III)		<b>608,34 TOTAL PASSIF (III) = (1+2+3+4)</b>	478,21
Écarts de conversion actif (IV)		0,01 Comptes de régularisation (III)	0,18
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>		Écarts de conversion passif (IV)	
		<b>17 396,44 TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	17 396,44

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger Levrault

[1] Dédiction faite des amortissements et des dépréciations



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I	
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)		E	
POSTES	Exercice N	Exercice N-1	
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>			
Dotations de l'état	273,95		
Participations	30,61		
Compensations, autres attributions et autres participations	166,66		
Dons et legs	1 821,22		
Impôts et taxes			
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>			
Ventes de biens ou prestations de services	182,52		
Produits des cessions d'actifs			
Autres produits de gestion	23,40		
Production stockée et immobilisée			
<b>AUTRES PRODUITS</b>			
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	1,50		
Reprises du financement rattaché à un actif			
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions			
Neutralisation des moins-values de cession			
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)</b>	<b>2 499,85</b>		
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Achats et charges externes	936,57		
Charges de personnel	1 001,18		
Indemnités des élus (et membres du CESR)	86,17		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	98,69		
Impôts et taxes	29,56		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	34,03		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés			
Neutralisation des dépréciations et provisions			
Neutralisation des plus-values de cession			
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>2 186,19</b>		

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger Levrault

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

	POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>			
Dispositifs d'intervention pour compte propre		174,35	
Autres charges		39,63	
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		<b>213,98</b>	
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>		<b>99,68</b>	
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		<b>0,04</b>	
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		<b>18,68</b>	
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		<b>-18,64</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>		<b>81,04</b>	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger Levrault



## I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I		
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N		F		
Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% , unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>				
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>				

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

### 1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

#### I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5%
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger Levrault

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...



**II – EXÉCUTION BUDGETAIRE**  
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**II**  
**A1.1**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	374 758,36	249 376,92	66,54	54 981,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	32 000,00	23 078,40	72,12	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	292 454,43	106 599,93	36,45	1 380,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>699 212,79</b>	<b>379 055,25</b>	<b>54,21</b>	<b>56 361,60</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	67 000,00	66 886,05	99,83	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>67 000,00</b>	<b>66 886,05</b>	<b>99,83</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>766 212,79</b>	<b>445 941,30</b>	<b>58,20</b>	<b>56 361,60</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 500,00	1 499,08	99,94	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 499,08</b>	<b>99,94</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>767 712,79</b>	<b>447 440,38</b>	<b>58,28</b>	<b>56 361,60</b>
	<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>401 139,71</b>			
	<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>	<b>1 168 852,50</b>	<b>447 440,38</b>		<b>56 361,60</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4)  $DI 040 = RF 042$ (5)  $DI 041 = RI 041$ 

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.



## II – EXÉCUTION BUDGETAIRE

### RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR n°1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	126 974,35	153 428,02	120,83	101 018,69
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	358 647,72	352 711,05	98,34	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>485 622,07</b>	<b>506 139,07</b>	<b>104,22</b>	<b>101 018,69</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	651 230,43			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	32 000,00	31 275,59	97,74	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>683 230,43</b>	<b>31 275,59</b>	<b>4,58</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>1 168 852,50</b>	<b>537 414,66</b>	<b>45,98</b>	<b>101 018,69</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>1 168 852,50</b>	<b>537 414,66</b>		<b>101 018,69</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger Levrault

- (1) Recettes justifiées non titrées.  
 (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).  
 (4) DI 040 = RF 042  
 (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).  
 (7) DI 041 = RI 041  
 (8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324



**II – EXÉCUTION BUDGETAIRE**  
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d) = b+c)	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
						Taux de réalisation (d/a)	
011	Charges à caractère général (3)	1 009 000,00	937 927,37	0,00	937 927,37	92,96	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 081 465,00	1 033 090,03	0,00	1 033 090,03	95,53	0,00
014	Atténuations de produits	17 000,00	16 972,00	0,00	16 972,00	99,84	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	303 970,00	300 152,64	0,00	300 152,64	98,74	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 411 435,00</b>	<b>2 288 142,04</b>	<b>0,00</b>	<b>2 288 142,04</b>	<b>94,89</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	20 000,00	18 676,05	0,00	18 676,05	93,38	0,00
67	Charges spécifiques	100 300,00	98 687,30	0,00	98 687,30	98,39	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	3 000,00	2 751,10	0,00	2 751,10	91,70	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>2 534 735,00</b>	<b>2 408 256,49</b>	<b>0,00</b>	<b>2 408 256,49</b>	<b>95,01</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	651 230,43					0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	32 000,00	31 275,59	0,00	31 275,59	97,74	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>683 230,43</b>	<b>31 275,59</b>	<b>0,00</b>	<b>31 275,59</b>	<b>4,58</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>3 217 965,43</b>	<b>2 439 532,08</b>	<b>0,00</b>	<b>2 439 532,08</b>	<b>75,81</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>3 217 965,43</b>	<b>2 439 532,08</b>	<b>0,00</b>	<b>2 439 532,08</b>	<b>75,81</b>	<b>0,00</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger Levrault

(1) Dépenses engagées non mandatées.



(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger  
Levrault



**II – EXÉCUTION BUDGETAIRE**  
**RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**II**  
**A2.2**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	3 712,08	0,00	3 712,08	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	210 000,00	182 516,79	0,00	182 516,79	86,91	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 683 000,00	723 671,10	0,00	723 671,10	43,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 800,00	1 114 519,00	0,00	1 114 519,00	29 329,45	0,00
74	Dotations et participations	493 000,00	471 220,48	0,00	471 220,48	95,58	0,00
75	Autres produits de gestion courante	22 000,00	22 350,52	0,00	22 350,52	101,59	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 411 800,00</b>	<b>2 517 989,97</b>	<b>0,00</b>	<b>2 517 989,97</b>	<b>104,40</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	37,20	0,00	37,20	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	1 048,48	0,00	1 048,48	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>2 411 800,00</b>	<b>2 519 075,65</b>	<b>0,00</b>	<b>2 519 075,65</b>	<b>104,45</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	1 500,00	1 499,08	0,00	1 499,08	99,94	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>1 500,00</b>	<b>1 499,08</b>	<b>0,00</b>	<b>1 499,08</b>	<b>99,94</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>2 413 300,00</b>	<b>2 520 574,73</b>	<b>0,00</b>	<b>2 520 574,73</b>	<b>104,45</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>804 665,43</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>3 217 965,43</b>	<b>2 520 574,73</b>	<b>0,00</b>	<b>2 520 574,73</b>	<b>0,00</b>	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

- (1) Recettes justifiées non titrées.  
 (2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (3) RF 042 = DI 040



**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**Dépenses d'investissement - Vue détaillée**

		<b>II</b>
	<b>B1</b>	

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
2131	Bâtiments publics	214 145,98			214 145,98	
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		7 204,00		7 204,00	
2138	Autres constructions		5 906,16		5 906,16	
2157	Matériel et outillage technique		1 114,78		1 114,78	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		9 993,54		9 993,54	
2183	Matériel informatique		5 002,00		5 002,00	
2184	Matériel de bureau et mobilier		2 059,66		2 059,66	
2188	Autres		3 950,80		3 950,80	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	374 758,36	249 376,92		249 376,92	125 381,44
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
231	Immobilisations corporelles en cours		23 078,40		23 078,40	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	32 000,00	23 078,40		23 078,40	8 921,60
203202216	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		106 599,93		106 599,93	
total opération n° 202216	Opération d'équipement n° 202216	292 454,43	106 599,93		106 599,93	185 854,50
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>699 212,79</b>	<b>379 055,25</b>		<b>379 055,25</b>	<b>320 157,50</b>
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		66 886,05		66 886,05	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	67 000,00	66 886,05		66 886,05	113,95
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levaufre

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE



**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**Dépenses d'investissement - Vue détaillée**

		<b>II</b>	
		B1	

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>67 000,00</b>	<b>66 886,05</b>		<b>66 886,05</b>	<b>113,95</b>
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>766 212,79</b>	<b>445 941,30</b>		<b>445 941,30</b>	<b>320 271,49</b>
13911	<i>Etat et établissements nationaux</i>		<b>1 202,00</b>		<b>1 202,00</b>	
13913	<i>Départements</i>		<b>297,08</b>		<b>297,08</b>	
total chapitre 040	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	<b>1 500,00</b>	<b>1 499,08</b>		<b>1 499,08</b>	<b>0,92</b>
total chapitre 041	<i>Opérations patrimoniales</i>					
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>1 500,00</b>	<b>1 499,08</b>		<b>1 499,08</b>	<b>0,92</b>
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		<b>767 712,79</b>	<b>447 440,38</b>		<b>447 440,38</b>	<b>320 272,41</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		<b>401 139,71</b>				
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>1 168 852,50</b>	<b>447 440,38</b>		<b>447 440,38</b>	<b>721 412,12</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE



## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

B2

II

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
1313	Départements		13 833,80	13 833,80		
1323	Départements		85 503,02		85 503,02	
13251	GFP de rattachement		67 925,00		67 925,00	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	126 974,35	167 261,82	13 833,80	153 428,02	-26 453,67
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		19 063,93		19 063,93	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		333 647,12		333 647,12	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	358 647,72	352 711,05		352 711,05	5 936,67
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>485 622,07</b>	<b>519 972,87</b>	<b>13 833,80</b>	<b>506 139,07</b>	<b>-20 517,0</b>
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	651 230,43				
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires		1 588,20		1 588,20	
2812	Agencements et aménagements de terrains		467,00		467,00	
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		2 357,00		2 357,00	
28138	Autres constructions		462,00		462,00	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE



**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**Recettes d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
28152	<i>Installations de voirie</i>		154,00			154,00
28158	<i>Autres installations, matériel et outillage techniques</i>		3 541,92			3 541,92
28182	<i>Matériel de transport</i>		3 689,00			3 689,00
28184	<i>Matériel de bureau et mobilier</i>		14 474,47			14 474,47
28188	<i>Autres</i>		4 542,00			4 542,00
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>32 000,00</i>	<i>31 275,59</i>			<i>724,41</i>
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>					
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>683 230,43</b>	<b>31 275,59</b>			<b>651 954,84</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>1 168 852,50</b>	<b>551 248,46</b>			<b>631 437,84</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>						
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>1 168 852,50</b>	<b>551 248,46</b>			<b>631 437,84</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE



**II – EXECUTION BUDGETTAIRE**

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202216(1)**

**LIBELLE : 202216CENTRE VILLE**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	
<b>DEPENSES</b>					
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	292 454,43	106 599,93	0,00	Restes à réaliser au 31 /12 (3)
203	Frais d'études, recherche, développement	92 454,43	106 599,93	0,00	1 380,00 B
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	92 454,43	106 599,93	0,00	1 380,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	106 599,93
2131	Bâtiments publics	200 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	200 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE



Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>						
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	c	0,00	0,00	D
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A	-106 599,93 D - B

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détallier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE



## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

II

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)		117 974,91			117 974,91
60611	Eau et assainissement		12 291,33			12 291,33
60612	Energie - Électricité		150 110,06			150 110,06
60621	Combustibles		21 752,93			21 752,93
60622	Carburants	6 155,01	946,17			5 208,84
60628	Autres fournitures non stockées		2 847,37			2 847,37
60631	Fournitures d'entretien		15 385,96			15 385,96
60632	Fournitures de petit équipement		20 304,04			20 304,04
60636	Vêtements de travail		3 069,96			3 069,96
6064	Fournitures administratives	3 846,04				3 846,04
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)		12 391,22			12 391,22
6067	Fournitures scolaires		10 119,42			10 119,42
6068	Autres matières et fournitures.		2 302,22			2 302,22
611	Contrats de prestations de services		381 838,05			381 838,05
613	Locations		700,00			700,00
61521	Terrains		43 506,38			43 506,38
615221	Bâtiments publics		10 735,57			10 735,57
615231	Voiries		8 793,60			8 793,60
615232	Réseaux		1 212,00			1 212,00
61551	Matériel roulant		6 400,60			6 400,60
61558	Autres biens mobiliers		376,29			376,29
6156	Maintenance		8 644,96			8 644,96
6161	Multirisques		15 080,14			15 080,14
618	Divers		2 862,31			2 862,31
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		2 451,00			2 451,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
623	Publicité, publications, relations publiques		26 809,44	426,29	26 383,15	
624	Transports de biens et transports collectifs		1 053,00		1 053,00	
625	Déplacements et missions		1 258,84		1 258,84	
626	Frais postaux et frais de télécommunications		26 509,57		26 509,57	
627	Services bancaires et assimilés.		240,31		240,31	
6281	Concours divers (cotisations...)		1 472,17		1 472,17	
6282	Frais de gardiennage		638,78		638,78	
6283	Frais de nettoyage des locaux		300,00		300,00	
62876	Au GFP de rattachement		18 505,35		18 505,35	
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts).		1 361,00		1 361,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	1 009 000,00	939 299,83	1 372,46	937 927,37	71 072,63
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		28 200,61		28 200,61	
6411	Personnel titulaire			572 023,15		572 023,15
6413	Personnel non titulaire			132 669,42		132 669,42
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance			292 574,31		292 574,31
6470	Autres charges sociales		7 622,54		7 622,54	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 081 465,00	1 033 090,03		1 033 090,03	48 374,97
7392221	Fonds de préépargne des ressources communales et intercommunales		8 752,00		8 752,00	
73928	Autres prélevements pour reversements de fiscalité		8 220,00		8 220,00	
total chapitre 014	Atténuations de produits	17 000,00	16 972,00		16 972,00	28,00
65311	Indemnités de fonction		72 708,12		72 708,12	
65313	Cotisations de retraite		6 178,03		6 178,03	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		6 498,53		6 498,53	
65315	Formation		736,00		736,00	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE



**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)	II	D1
							II	D1
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat			50,90		50,90		
65568	Autres contributions		38 679,76		38 679,76			
6558	Autres contributions obligatoires		950,00		950,00			
657363	CCAS/CIAS		11 700,00		11 700,00			
65748	Autres personnes de droit privé		162 650,00		162 650,00			
65888	Autres		1,30		1,30			
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	303 970,00	300 152,64		300 152,64		3 817,36	
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>2 411 435,00</b>	<b>2 289 514,50</b>	<b>1 372,46</b>	<b>2 288 142,04</b>	<b>123 292,96</b>		
66111	Intérêts réglés à l'échéance		18 676,05		18 676,05			
total chapitre 66	Charges financières	20 000,00	18 676,05		18 676,05		1 323,95	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		98 687,30		98 687,30			
total chapitre 67	Charges spécifiques	100 300,00	98 687,30		98 687,30		1 612,70	
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement		2 751,10		2 751,10			
total chapitre 68	Dotations aux provisions	3 000,00	2 751,10		2 751,10		248,90	
	<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>	<b>2 534 735,00</b>	<b>2 409 628,95</b>	<b>1 372,46</b>	<b>2 408 256,49</b>	<b>126 478,51</b>		
total chapitre 023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	651 230,43						
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement		31 275,59		31 275,59			
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 000,00	31 275,59		31 275,59		724,4	
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement							
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>683 230,43</b>	<b>31 275,59</b>	<b>31 275,59</b>	<b>31 275,59</b>	<b>651 954,8</b>		
	<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>3 217 965,43</b>	<b>2 440 904,54</b>	<b>1 372,46</b>	<b>2 439 532,08</b>	<b>778 433,3</b>		

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger Levrault

www.berger-levrault.com

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
002 Résultat de fonctionnement reporté						
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>	<b>3 217 965,43</b>	<b>2 440 904,54</b>	<b>1 372,46</b>	<b>2 439 532,08</b>	<b>778 433,35</b>	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger Lefrault



**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**Recettes de fonctionnement - Vue détaillée**

D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		682,00			682,00
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.		3 012,22			3 012,22
6479	Remboursements sur autres charges sociales		17,86			17,86
total chapitre 013	Atténuations de charges		3 712,08			3 712,08
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		3 740,00			3 740,00
7032	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics		834,03			834,03
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		1 414,00			1 414,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		127 968,50			127 916,76
70846	au GFP de rattachement		48 612,00			48 612,00
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	210 000,00	182 568,53	51,74	182 516,79	27 483,21
73211	Attribution de compensation		391 640,00			391 640,00
73212	Dotation de solidarité communautaire		216 832,00			216 832,00
73223	Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants		115 199,10			115 199,10
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 683 000,00	723 671,10		723 671,10	959 328,90
73111	Impôts directs locaux		1 105 490,00			1 105 490,00
73118	Autres contributions directes		4 250,00			4 250,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques		3 074,00			3 074,00
73154	Droits de place		1 705,00			1 705,00
total chapitre 731	Fiscalité locale	3 800,00	1 114 519,00		1 114 519,00	1 110 719,00
74111	Dotation forfaitaire des communes		219 181,00			219 181,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communées		50 268,00			50 268,00
742	Dotations aux élus locaux		333,00			333,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger Levrault

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**Recettes de fonctionnement - Vue détaillée**

		<b>II</b>	<b>D2</b>
--	--	-----------	-----------

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
744	FCTVA		4 166,00		4 166,00	
74718	Autres		12 980,98		12 980,98	
74748	Autres communes		18 987,36	1 356,24	17 631,12	
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		10 235,00		10 235,00	
7488	Autres attributions et participations		156 425,38		156 425,38	
total chapitre 74	Dotations et participations	493 000,00	472 576,72	1 356,24	471 220,48	21 779,52
752	Revenus des immeubles		13 659,16	230,00	13 429,16	
75888	Autres		8 921,36		8 921,36	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	22 000,00	22 580,52	230,00	22 350,52	-350,52
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 411 800,00</b>	<b>2 519 627,95</b>	<b>1 637,98</b>	<b>2 517 989,97</b>	<b>-106 189,97</b>
7621	Produits des autres immobilisations financières - encaissées à l'échéance		37,20		37,20	
total chapitre 76	Produits financiers		37,20		37,20	-37,20
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		1 048,48		1 048,48	
total chapitre 77	Produits spécifiques		1 048,48		1 048,48	-1 048,48
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>2 411 800,00</b>	<b>2 520 713,63</b>	<b>1 637,98</b>	<b>2 519 075,65</b>	<b>-107 275,</b>
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		1 499,08		1 499,08	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500,00	1 499,08	1 499,08	0,	
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 500,00</b>	<b>1 499,08</b>	<b>1 499,08</b>	<b>0,</b>	
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>2 413 300,00</b>	<b>2 522 212,71</b>	<b>1 637,98</b>	<b>2 520 574,73</b>	<b>-107 274,</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID: 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger Levaufre



**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**Recettes de fonctionnement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>804 665,43</b>				
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>3 217 965,43</b>	<b>2 522 212,71</b>	<b>1 637,98</b>	<b>2 520 574,73</b>	<b>697 390,70</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger Levrault



### III – ÉTATS FINANCIERS

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger  
Levrault

**III – ÉTATS FINANCIERS**  
**Bilan (en euros)**

		<b>III</b>		
		<b>A</b>		

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)</b>		12 677,22	2 751,10	9 926,12	<b>133 589,01</b>
<b>TRÉSORERIE</b>					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		598 409,16		598 409,16	
DISPONIBILITÉS					684 934,15
AUTRES					
<b>TOTAL TRÉSORERIE (III)</b>		<b>598 409,16</b>		<b>598 409,16</b>	<b>684 934,15</b>
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		11,52		11,52	11,52
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>18 746 534,66</b>	<b>1 350 099,52</b>	<b>17 396 435,14</b>	<b>17 258 843,36</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger  
Levraud

**III – ÉTATS FINANCIERS**  
**Bilan (en euros)**

		<b>III</b>	
			<b>A</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>	<b>Note</b>	<b>Exercice N</b>
			<b>Exercice N-1</b>
<b>FONDS PROPRES</b>			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		2 521 896,88	
Fonds globalisés		3 014 346,45	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		73 130,17	
Rattachées à un actif non amortissable		2 576 936,94	
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES			
REPORT A NOUVEAU		781 389,57	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		6 320 951,30	
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		804 665,43	
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		81 042,65	
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1)</b>		<b>743 690,68</b>	
<b>PASSIF</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		434 784,50	
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		9 796,42	
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>		<b>444 580,92</b>	
<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 997,02	
Dettes fiscales et sociales		42,93	
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger Levrault

**III -- ÉTATS FINANCIERS**  
**Bilan (en euros)**

		<b>III</b>	<b>II</b>	
				<b>A</b>
<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>				
Dettes sur budgets annexes			12 043,10	18 124,44
Autres dettes non financières			15 541,10	50,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>		<b>33 624,15</b>		<b>59 607,59</b>
<b>TRÉSORERIE</b>				
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE				
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>		<b>478 205,07</b>		<b>571 074,56</b>
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>				
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			180,00	21 754,25
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>		<b>17 396 435,14</b>		<b>17 258 843,36</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE



**III - ÉTATS FINANCIERS**  
**Compte de résultat (en euros)**

		<b>III</b>	<b>B</b>
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE</b> (ou subventions et produits assimilés)			
Dotations de l'état		273 948,00	
Participations		30 612,10	
Compensations, autres attributions et autres participations		166 660,38	
Dons et legs		1 821 218,10	
Impôts et taxes		182 516,79	
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>			
Ventes de biens ou prestations de services		23 399,00	
Produits des cessions d'actifs		1 499,08	
Autres produits de gestion			
Production stockée et immobilisée			
<b>AUTRES PRODUITS</b>			
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Reprises du financement rattaché à un actif			
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions			
Neutralisation des moins-values de cession			
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>		<b>2 499 853,45</b>	
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Achats et charges externes		936 566,37	
Charges de personnel		1 001 177,34	
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>704 010,57</i>	
<i>Dont charges sociales</i>		<i>297 166,77</i>	
Indemnités des élus (et membres du CESR)		86 171,58	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		98 688,60	
Impôts et taxes		29 561,61	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		34 026,69	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés			
Neutralisation des dépréciations et provisions			

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger Levrault

**III – ÉTATS FINANCIERS**  
**Compte de résultat (en euros)**

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>2 186 192,19</b>		
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		174 350,00		
Dont ménages		162 650,00		
Dont personnes morales de droit privé		11 700,00		
Dont collectivités territoriales		39 629,76		
Dont autres organismes publics		213 979,76		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		<b>99 681,50</b>		
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		37,20		
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		<b>37,20</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts		18 676,05		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		<b>18 676,05</b>		
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		<b>-18 638,85</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)</b>		<b>81 042,65</b>		

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger Lefrault


### III – ÉTATS FINANCIERS

Annexe

III

C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger  
Levrault

### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Balance des comptes



Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total	Soldes
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
1021	Dotations	2 521 896,88				19 063,93		2 521 896,88	2 521 896,88
10222	F.C.T.V.A.	1 821 266,97						1 840 330,90	1 840 330,90
10228	Autres fonds d'investissement	1 174 015,55						1 174 015,55	1 174 015,55
	<b>Sous Total compte 1022</b>	<b>2 995 282,52</b>				<b>19 063,93</b>		<b>3 014 346,45</b>	<b>3 014 346,45</b>
	<b>Sous Total compte 102</b>	<b>5 517 179,40</b>				<b>19 063,93</b>		<b>5 536 243,33</b>	<b>5 536 243,33</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	5 987 304,18				333 647,12		6 320 951,30	6 320 951,30
	<b>Sous Total compte 106</b>	<b>5 987 304,18</b>				<b>333 647,12</b>		<b>6 320 951,30</b>	<b>6 320 951,30</b>
	<b>Sous Total compte 10</b>	<b>11 504 483,58</b>				<b>352 711,05</b>		<b>11 857 194,63</b>	<b>11 857 194,63</b>
110	Report à nouveau (solde créditeur)	770 933,79		333 647,12	367 378,76	333 647,12	1 138 312,55	804 665,43	804 665,43
	<b>Sous Total compte 11</b>	<b>770 933,79</b>		<b>333 647,12</b>	<b>367 378,76</b>	<b>333 647,12</b>	<b>1 138 312,55</b>	<b>804 665,43</b>	<b>804 665,43</b>
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	367 378,76		367 378,76		367 378,76	367 378,76		
	<b>Sous Total compte 12</b>	<b>367 378,76</b>		<b>367 378,76</b>		<b>367 378,76</b>	<b>367 378,76</b>		
1311	Etat et établissements nationaux	3 058,45					3 058,45	3 058,45	3 058,45
1313	Départements	151 965,12		13 833,80	13 833,80	13 833,80	165 798,92	151 965,12	151 965,12
	<b>Sous Total compte 131</b>	<b>155 023,57</b>		<b>13 833,80</b>	<b>13 833,80</b>	<b>13 833,80</b>	<b>168 857,37</b>	<b>155 023,5</b>	<b>155 023,5</b>
1321	Etat et établissements nationaux	63 592,93					63 592,93	63 592,93	63 592,93
1323	Départements	1 446 871,57					1 532 374,59	1 532 374,59	1 532 374,59
13251	GFP de rattachement						67 925,00	67 925,00	67 925,00
1328	Autres						67 925,00	67 925,00	67 925,00
	<b>Sous Total compte 1325</b>						<b>128 431,98</b>	<b>128 431,98</b>	<b>128 431,98</b>
	<b>Sous Total compte 132</b>	<b>1 638 896,48</b>					<b>153 428,02</b>	<b>1792 324,50</b>	<b>1792 324,50</b>
1345	Amendes de radars automatiques et amende		23 782,00					23 782,00	23 782,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger Levrault

### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Balance des comptes

		III	D
--	--	-----	---

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
13461	Dotation d'équipement des territoires tu	707 963,41						707 963,41			707 963,41
	<b>Sous Total compte 1346</b>	<b>707 963,41</b>						<b>707 963,41</b>			<b>707 963,41</b>
1348	Autres	27 683,94						27 683,94			27 683,94
	<b>Sous Total compte 134</b>	<b>759 429,35</b>						<b>759 429,35</b>			<b>759 429,35</b>
138	Autres subventions d'investissement non	25 183,09						25 183,09			25 183,09
	<b>Etat et établissements nationaux</b>										
13913	Départements	80 394,32						297,08			80 691,40
	<b>Sous Total compte 1391</b>	<b>80 394,32</b>						<b>81 893,40</b>			<b>81 893,40</b>
	<b>Sous Total compte 139</b>	<b>80 394,32</b>						<b>81 893,40</b>			<b>81 893,40</b>
	<b>Sous Total compte 13</b>	<b>80 394,32</b>						<b>2 745 794,31</b>			<b>2 650 067,11</b>
1641	Emprunts en euros	501 670,55						66 886,05			501 670,55
	<b>Sous Total compte 164</b>	<b>501 670,55</b>						<b>66 886,05</b>			<b>501 670,55</b>
16878	Autres groupements	9 796,42						9 796,42			9 796,42
	<b>Sous Total compte 16875</b>	<b>9 796,42</b>						<b>9 796,42</b>			<b>9 796,42</b>
	<b>Sous Total compte 1687</b>	<b>9 796,42</b>						<b>9 796,42</b>			<b>9 796,42</b>
	<b>Sous Total compte 168</b>	<b>9 796,42</b>						<b>9 796,42</b>			<b>9 796,42</b>
	<b>Sous Total compte 16</b>	<b>511 466,97</b>						<b>66 886,05</b>			<b>511 466,97</b>
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	540 483,80									540 483,80
193	Autres neutralisations et régularisation	240 905,77									240 905,77
	<b>Sous Total compte 19</b>	<b>781 389,57</b>									<b>781 389,57</b>
	<b>Total classe 1</b>	<b>80 394,32</b>	<b>16 514 185,16</b>	<b>701 025,88</b>	<b>367 318,76</b>	<b>82 218,93</b>	<b>519 972,87</b>	<b>863 639,13</b>	<b>17 401 536,79</b>	<b>81 893,40</b>	<b>16 619 791,</b>
202	Frais d'études, d'élaboration, de modif	68 160,27									68 160,27

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levaault

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit										
203	Frais d'études, de recherche et de dével	88 278,00				106 599,93		194 877,93				194 877,93					
2051	Concessions et droits similaires	41 507,88						41 507,88				41 507,88					
	<b>Sous Total compte 205</b>	<b>41 507,88</b>						<b>41 507,88</b>				<b>41 507,88</b>					
	<b>Sous Total compte 20</b>	<b>197 946,15</b>						<b>304 546,08</b>				<b>304 546,08</b>					
2111	Terrains nus	667 532,25						667 532,25				667 532,25					
2112	Terrains de voirie	1 148,16						1 148,16				1 148,16					
	<b>Sous Total compte 211</b>	<b>668 680,41</b>						<b>668 680,41</b>				<b>668 680,41</b>					
212	Agencements et aménagements de terrains	137 761,16						137 761,16				137 761,16					
2131	Batiments publics	9 701 698,71				3 209,16		214 145,98				9 919 023,85					
2135	Installations générales, agencements, am	312 242,09						7 204,00				319 446,09					
2138	Autres constructions	43 366,91						5 906,16				49 273,07					
	<b>Sous Total compte 213</b>	<b>10 057 277,71</b>				<b>3 209,16</b>		<b>227 256,14</b>				<b>10 287 743,01</b>					
2151	Réseaux de voirie	2 297 782,92										2 297 782,92					
2152	Installations de voirie	37 905,21										37 905,21					
21538	Autres réseaux	369 559,14										369 559,14					
	<b>Sous Total compte 2153</b>	<b>369 559,14</b>										<b>369 559,14</b>					
2156	Matériel et outillage d'incendie et de d	2 578 688,01										2 578 688,01					
2157	Matériel et outillage technique	1 089,20										2 213,98					
2158	Autres installations, matériel et outill	264 046,59										274 040,13					
	<b>Sous Total compte 215</b>	<b>5 549 081,07</b>										<b>5 560 189,39</b>					
2172	Agencements et aménagements de terrains	471,10										471,10					

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

III

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 217</b>	<b>471,10</b>						<b>471,10</b>		<b>471,10</b>	
2181	Installations générales, agencements et	5 431,03						5 431,03		5 431,03	
2182	Matériel de transport	164 018,16						164 018,16		164 018,16	
2183	Matériel informatique	305 168,45						310 170,45		310 170,45	
2184	Matériel de bureau et mobilier	243 415,29						245 474,95		245 474,95	
2188	Autres	262 936,01						266 886,81		266 886,81	
	<b>Sous Total compte 218</b>	<b>980 988,94</b>						<b>991 981,40</b>		<b>991 981,40</b>	
	<b>Sous Total compte 219</b>	<b>17 394 240,39</b>						<b>17 646 826,47</b>		<b>17 646 826,47</b>	
231	Immobilisations corporelles en cours	3 209,16						26 287,56		3 209,16	
	<b>Sous Total compte 23</b>	<b>3 209,16</b>						<b>3 209,16</b>		<b>3 209,16</b>	
242	Mises à disposition dans le cadre du tra	13 465,00						13 465,00		13 465,00	
2493	Mises en affectation à une régie dotée d	743 690,68						743 690,68		743 690,68	
	<b>Sous Total compte 249</b>	<b>743 690,68</b>						<b>743 690,68</b>		<b>743 690,68</b>	
261	Titres de participation	13 465,00						13 465,00		13 465,00	
	<b>Sous Total compte 24</b>	<b>13 465,00</b>						<b>743 690,68</b>		<b>743 690,68</b>	
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	1 000,00						1 000,00		1 000,00	
272	Titres immobilisés (droits de créance)	228,67						228,67		228,67	
2762	Créances sur transfert de droits à dédu	205,81						205,81		205,81	
276351	GFP de rattachement	15 989,01						15 989,01		15 989,01	
	<b>Sous Total compte 27635</b>	<b>102 985,98</b>						<b>102 985,98</b>		<b>102 985,98</b>	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE



### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Balance des comptes

		III	
		D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total	Crédit	Débit	Solde
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit				
27638	Autres établissements publics	27 111,34						27 111,34			27 111,34
	<b>Sous Total compte 2763</b>	<b>130 097,32</b>						<b>130 097,32</b>			<b>130 097,32</b>
	<b>Sous Total compte 276</b>	<b>146 086,33</b>						<b>146 086,33</b>			<b>146 086,33</b>
	<b>Sous Total compte 27</b>	<b>146 520,81</b>						<b>146 520,81</b>			<b>146 520,81</b>
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	68 160,27						68 160,27			68 160,27
2805	Concessions et droits similaires, brevet	39 493,06						41 081,26			41 081,26
	<b>Sous Total compte 280</b>	<b>107 653,33</b>						<b>109 241,53</b>			<b>109 241,53</b>
2812	Agencements et aménagements de terrains	5 529,05						5 996,05			5 996,05
28135	Installations générales, agencements, am	25 012,91						27 369,91			27 369,91
28138	Autres constructions	8 398,31						8 860,31			8 860,31
	<b>Sous Total compte 2813</b>	<b>33 411,22</b>						<b>36 230,22</b>			<b>36 230,22</b>
28152	Installations de voirie	14 536,75						14 690,75			14 690,75
28156	Matériel et outillage d'incendie et de d	544 294,98						544 294,98			544 294,98
28157	Matériel et outillage technique	1 099,20						1 099,20			1 099,20
28158	Autres installations, matériel et outill	60 400,13						63 942,05			63 942,05
	<b>Sous Total compte 2815</b>	<b>620 331,06</b>						<b>624 026,98</b>			<b>624 026,98</b>
28182	Matériel de transport	105 805,29						109 494,29			109 494,29
28183	Matériel informatique	131 296,01						131 296,01			131 296,01
28184	Matériel de bureau et mobilier	123 277,67						137 752,14			137 752,14
28188	Autres	188 769,20						4 542,00			193 311,20
	<b>Sous Total compte 2818</b>	<b>549 148,17</b>						<b>571 853,64</b>			<b>571 853,64</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger Levrault

www.berger-levrault.com

www.berger-levrault.com

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

III

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total	Solde
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
	<b>Sous Total compte 281</b>	<b>1 208 419,50</b>				<b>29 687,39</b>		<b>1 238 106,89</b>	
	<b>Sous Total compte 28</b>	<b>1 316 072,83</b>				<b>31 275,59</b>		<b>1 347 348,42</b>	
	<b>Total classe 2</b>	<b>17 756 381,51</b>	<b>2 059 763,51</b>	<b>3 209,16</b>	<b>3 209,16</b>	<b>379 055,25</b>	<b>31 275,59</b>	<b>18 138 645,92</b>	<b>2 094 248,26</b>
4011	Fournisseurs	41 433,15	878 421,58	842 985,45			878 421,58	884 418,60	5 997,02
	<b>Sous Total compte 401</b>	<b>41 433,15</b>	<b>878 421,58</b>	<b>842 985,45</b>			<b>878 421,58</b>	<b>884 418,60</b>	<b>5 997,02</b>
4041	Fournisseurs d'immobilisations		379 055,25	379 055,25			379 055,25	379 055,25	
	<b>Sous Total compte 404</b>		<b>379 055,25</b>	<b>379 055,25</b>			<b>379 055,25</b>	<b>379 055,25</b>	
	<b>Sous Total compte 40</b>		<b>41 433,15</b>	<b>1 257 476,83</b>	<b>1 222 040,70</b>		<b>1 257 476,83</b>	<b>1 263 473,85</b>	<b>5 997,02</b>
411	Redevables	26 155,02	12 307,43	33 065,94			38 462,45	33 065,94	5 396,51
414	Locataires-acquéreurs et locataires	1 545,00	8 840,00	8 065,00			10 385,00	8 065,00	2 320,00
4161	Créances douteuses	3 051,40	3 604,36	3 326,50			6 655,76	3 326,50	3 329,26
	<b>Sous Total compte 416</b>	<b>3 051,40</b>	<b>3 604,36</b>	<b>3 326,50</b>			<b>6 655,76</b>	<b>3 326,50</b>	<b>3 329,26</b>
	<b>Sous Total compte 41</b>		<b>30 751,42</b>	<b>24 751,79</b>	<b>44 457,44</b>		<b>55 503,21</b>	<b>44 457,44</b>	<b>11 045,77</b>
421	Personnel - Remunerations dues		558 205,14	558 205,14			558 205,14	558 205,14	
	<b>Sous Total compte 42</b>		<b>558 205,14</b>	<b>558 205,14</b>			<b>558 205,14</b>	<b>558 205,14</b>	
431	Sécurité sociale		225 736,46	225 736,46			225 736,46	225 736,46	
437	Autres organismes sociaux		243 597,78	243 597,78			243 597,78	243 597,78	
	<b>Sous Total compte 43</b>		<b>469 334,24</b>	<b>469 334,24</b>			<b>469 334,24</b>	<b>469 334,24</b>	
4416	Subventions à recevoir - Contenueux	3 884,97					3 884,97	3 884,97	
	<b>Sous Total compte 441</b>	<b>3 884,97</b>					<b>3 884,97</b>	<b>3 884,97</b>	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		11 640,32	11 683,25			11 640,32	11 683,25	42,
	<b>Sous Total compte 442</b>		<b>11 640,32</b>	<b>11 683,25</b>			<b>11 640,32</b>	<b>11 683,25</b>	<b>42,</b>

**III – ÉTATS FINANCIERS**  
**Balance des comptes**

<b>III</b>		<b>III</b>		<b>D</b>		<b>D</b>	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total	Soldes
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
44331	Dépenses			21 822,60	21 822,60			21 822,60	21 822,60
	<b>Sous Total compte 4433</b>			<b>21 822,60</b>	<b>21 822,60</b>			<b>21 822,60</b>	<b>21 822,60</b>
44341	Dépenses			8 220,00				8 220,00	8 220,00
44342	Recettes - Amiable			18 987,36				18 987,36	18 987,36
44346	Recettes - Contentieux			2 712,48				2 712,48	2 712,48
	<b>Sous Total compte 4434</b>			<b>21 699,84</b>	<b>29 919,84</b>			<b>21 699,84</b>	<b>29 919,84</b>
44351	Dépenses			28 305,83	28 305,83			28 305,83	28 305,83
44352	Recettes - Amiable			48 612,00				48 612,00	48 612,00
44356	Recettes - Contentieux			91 169,48				91 169,48	91 169,48
	<b>Sous Total compte 4435</b>			<b>91 169,48</b>	<b>76 917,83</b>			<b>168 087,31</b>	<b>168 087,31</b>
44381	Dépenses			11 700,00	11 750,90			11 700,00	11 750,90
	<b>Sous Total compte 4438</b>			<b>11 700,00</b>	<b>11 750,90</b>			<b>11 700,00</b>	<b>11 750,90</b>
	<b>Sous Total compte 4433</b>			<b>91 169,48</b>	<b>132 140,27</b>			<b>231 580,65</b>	<b>231 580,65</b>
447	Autres impôts, taxes et versements assimilés			12 287,19				12 287,19	12 287,19
	<b>Sous Total compte 44</b>			<b>156 077,78</b>	<b>259 446,06</b>			<b>259 446,06</b>	<b>8 313,81</b>
451	Compte de rattachement avec... (à subdiv			18 124,44	18 224,34			18 224,34	30 267,44
	<b>Sous Total compte 45</b>			<b>18 124,44</b>	<b>18 224,34</b>			<b>18 224,34</b>	<b>30 267,44</b>
466	Excédents de versement			359,28	7 629,48			359,28	7 629,48
46711	Autres comptes créateurs			274 468,10				274 468,10	274 468,10
	<b>Sous Total compte 4671</b>			<b>274 468,10</b>	<b>274 468,10</b>			<b>274 468,10</b>	<b>274 468,10</b>
46721	Débiteurs divers - Amiable			4 975,40	12 175,57			12 758,54	12 175,57
46726	Débiteurs divers - Contentieux			8 455,67	7 407,19			8 455,67	582,97
									<b>1 048,48</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levaufre

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Balance des comptes

			III	
				D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total	Solde
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit		
	<b>Sous Total compte 4672</b>	<b>7 783,14</b>		<b>13 431,07</b>	<b>19 582,76</b>	<b>21 214,21</b>	<b>19 582,76</b>	<b>1 631,45</b>	
	<b>Sous Total compte 467</b>	<b>7 783,14</b>		<b>287 899,17</b>	<b>294 050,86</b>	<b>295 682,31</b>	<b>294 050,86</b>	<b>1 631,45</b>	
	<b>Sous Total compte 46</b>	<b>7 783,14</b>		<b>288 258,45</b>	<b>301 680,34</b>	<b>296 041,59</b>	<b>301 680,34</b>	<b>5 638,75</b>	
4711	Versements des régisseurs	50,00		122 123,10	122 073,10	122 123,10			
4712	Virements réimputés			5 500,00	5 500,00	5 500,00			
4713	Versements sur contributions directes			1 145 450,67	1 145 450,67	1 145 450,67			
47132	Versements sur dotation globale de fonds			269 782,00	269 782,00	269 782,00			
47138	Autres	21 743,60		1 126 309,45	1 104 565,85	1 126 309,45			
	<b>Sous Total compte 4713</b>	<b>2 1743,60</b>		<b>2 541 542,12</b>	<b>2 519 798,52</b>	<b>2 541 542,12</b>		<b>2 541 542,12</b>	
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiques	10,65		410,88	580,23	410,88			180,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			21 095,00	21 095,00	21 095,00			
	<b>Sous Total compte 47141</b>	<b>10,65</b>		<b>21 505,88</b>	<b>21 675,23</b>	<b>21 505,88</b>	<b>21 685,88</b>	<b>180,00</b>	
	<b>Sous Total compte 4714</b>	<b>10,65</b>		<b>21 505,88</b>	<b>21 675,23</b>	<b>21 505,88</b>	<b>21 685,88</b>	<b>180,00</b>	
	<b>Sous Total compte 471</b>	<b>21 804,25</b>		<b>2 690 671,10</b>	<b>2 669 046,85</b>	<b>2 690 671,10</b>	<b>2 690 851,10</b>	<b>180,00</b>	
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			105 676,54	105 676,54	105 676,54			
47218	Autres dépenses			72 352,88	72 352,88	72 362,88			
	<b>Sous Total compte 4721</b>			<b>178 039,42</b>	<b>178 039,42</b>	<b>178 039,42</b>		<b>178 039,42</b>	
4728	Autres dépenses à régulariser			24 166,33	24 166,33	24 166,33			
	<b>Sous Total compte 472</b>			<b>202 205,75</b>	<b>202 205,75</b>	<b>202 205,75</b>		<b>202 205,75</b>	
4788	Autres comptes transitoires	11,52				11,52			11,52
	<b>Sous Total compte 478</b>	<b>11,52</b>		<b>2 892 876,85</b>	<b>2 871 252,60</b>	<b>2 892 888,37</b>	<b>2 893 056,85</b>	<b>168,</b>	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger LeRault

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE



### III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

### III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes	III D
---------------------	----------

10

## Opérations non budgétaires

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

### III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

三

2

Opérations budgétaires	Opérations non budgétaires	Balance d'entrée
------------------------	----------------------------	------------------

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Bergen  
Levral

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61551	Matériel roulant					6 400,60		6 400,60		6 400,60	
61558	Autres biens mobiliers					376,29		376,29		376,29	
	<b>Sous Total compte 6155</b>					<b>6 776,89</b>		<b>6 776,89</b>		<b>6 776,89</b>	
6156	Maintenance					8 644,96		8 644,96		8 644,96	
	<b>Sous Total compte 615</b>					<b>79 669,40</b>		<b>79 669,40</b>		<b>79 669,40</b>	
6161	Multirisques					15 080,14		15 080,14		15 080,14	
	<b>Sous Total compte 616</b>					<b>15 080,14</b>		<b>15 080,14</b>		<b>15 080,14</b>	
618	Divers					2 862,31		2 862,31		2 862,31	
	<b>Sous Total compte 61</b>					<b>480 149,90</b>		<b>480 149,90</b>		<b>480 149,90</b>	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honora					2 451,00		2 451,00		2 451,00	
623	Publicité, publications, relations publi					26 809,44		426,29		26 383,15	
	<b>Sous Total compte 61</b>					<b>26 809,44</b>		<b>426,29</b>		<b>26 383,15</b>	
624	Transports de biens et transports collect					1 053,00		1 053,00		1 053,00	
625	Déplacements et missions					1 258,84		1 258,84		1 258,84	
626	Frais postaux et frais de télécommunications					26 509,57		26 509,57		26 509,57	
627	Services bancaires et assimilés.					240,31		240,31		240,31	
6281	Concours divers (cotisations...)					1 472,17		1 472,17		1 472,17	
6282	Frais de jardinage					638,78		638,78		638,78	
6283	Frais de nettoyage des locaux					300,00		300,00		300,00	
62876	Au GFP de rattachement					18 505,35		18 505,35		18 505,35	
	<b>Sous Total compte 6287</b>					<b>18 505,35</b>		<b>18 505,35</b>		<b>18 505,35</b>	
	<b>Sous Total compte 628</b>					<b>20 916,30</b>		<b>20 916,30</b>		<b>20 916,30</b>	
	<b>Sous Total compte 62</b>					<b>79 238,46</b>		<b>426,29</b>		<b>78 812,17</b>	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levaufre

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

**III – ÉTATS FINANCIERS**  
**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total	Crédit	Débit	Solde
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit				
65568	<b>Sous Total compte 653</b>					86 171,58		86 171,58			86 171,58
	Autres contributions			38 679,76				38 679,76			38 679,76
	<b>Sous Total compte 6556</b>			<b>38 679,76</b>				<b>38 679,76</b>			<b>38 679,76</b>
6558	Autres contributions obligatoires			950,00				950,00			950,00
	<b>Sous Total compte 655</b>			<b>39 629,76</b>				<b>39 629,76</b>			<b>39 629,76</b>
657363	CCAS/CIAS			11 700,00				11 700,00			11 700,00
	<b>Sous Total compte 65736</b>			<b>11 700,00</b>				<b>11 700,00</b>			<b>11 700,00</b>
65748	Autres personnes de droit privé			11 700,00				11 700,00			11 700,00
	<b>Sous Total compte 6574</b>			<b>11 700,00</b>				<b>11 700,00</b>			<b>11 700,00</b>
65888	Autres			162 650,00				162 650,00			162 650,00
	<b>Sous Total compte 6573</b>			<b>162 650,00</b>				<b>162 650,00</b>			<b>162 650,00</b>
	<b>Sous Total compte 657</b>			<b>174 350,00</b>				<b>174 350,00</b>			<b>174 350,00</b>
	<b>Sous Total compte 658</b>										
	<b>Sous Total compte 653</b>										
66111	Intérêts réglés à l'échéance			1,30				1,30			1,30
	<b>Sous Total compte 65</b>			<b>300 152,64</b>				<b>300 152,64</b>			<b>300 152,64</b>
	<b>Sous Total compte 661</b>										
	Intérêts annulés (sur exercices antérieurs)			18 676,05				18 676,05			18 676,05
673	<b>Sous Total compte 661</b>			<b>18 676,05</b>				<b>18 676,05</b>			<b>18 676,05</b>
	<b>Sous Total compte 66</b>										
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations			98 687,30				98 687,30			98 687,30
681	<b>Sous Total compte 67</b>			<b>98 687,30</b>				<b>98 687,30</b>			<b>98 687,30</b>
				34 026,69				34 026,69			34 026,69

**III – ÉTATS FINANCIERS**  
**Balance des comptes**

### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Balance des comptes



Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total	Solde
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
73212	Dotation de solidarité communautaire					216 832,00		216 832,00	
	<b>Sous Total compte 73211</b>					608 472,00		608 472,00	
73223	Fonds départemental des DMTO pour les co			115 199,10			115 199,10	115 199,10	
	<b>Sous Total compte 73222</b>			115 199,10			115 199,10	115 199,10	
	<b>Sous Total compte 73221</b>			723 671,10			723 671,10	723 671,10	
7392221	Fonds de péréquation des ressources comm			8 752,00		8 752,00		8 752,00	
	<b>Sous Total compte 7392222</b>			8 752,00		8 752,00		8 752,00	
	<b>Sous Total compte 739222</b>			8 752,00		8 752,00		8 752,00	
73928	Autres prélevements pour reversements de			8 220,00		8 220,00		8 220,00	
	<b>Sous Total compte 7392</b>			16 972,00		16 972,00		16 972,00	
	<b>Sous Total compte 739</b>			16 972,00		1 838 190,10		1 838 190,10	
	<b>Sous Total compte 73</b>			16 972,00		1 838 190,10		1 831 218,10	
74111	Dotation forfaitaire des communes			219 181,00			219 181,00		219 181,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des			50 268,00		50 268,00		50 268,00	
	<b>Sous Total compte 74112</b>			50 268,00		50 268,00		50 268,00	
	<b>Sous Total compte 7411</b>			269 449,00		269 449,00		269 449,00	
742	Dotations aux élus locaux			269 449,00		269 449,00		269 449,00	
744	FCTVA			333,00			333,00	333,00	
74718	Autres			4 166,00		4 166,00		4 166,00	
	<b>Sous Total compte 7471</b>			12 980,98		12 980,98		12 980,98	
				12 980,98		12 980,98		12 980,98	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger Lefault

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

III

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total	Soldes
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
74748	Autres communes					1 356,24	18 987,36	1 356,24	18 987,36
	<b>Sous Total compte 7474</b>					<b>1 356,24</b>	<b>18 987,36</b>		<b>17 631,12</b>
	<b>Sous Total compte 747</b>					<b>1 356,24</b>	<b>18 987,36</b>		<b>17 631,12</b>
	État - Compensation au titre des exonéra								<b>30 612,10</b>
	<b>Sous Total compte 7483</b>								<b>10 235,00</b>
	Autres attributions et participations								<b>10 235,00</b>
	<b>Sous Total compte 748</b>								<b>10 235,00</b>
	<b>Sous Total compte 74</b>								<b>156 425,38</b>
	Autres revenus des immeubles								<b>156 425,38</b>
	<b>Sous Total compte 7588</b>								<b>166 660,38</b>
	Autres								<b>166 660,38</b>
	<b>Sous Total compte 758</b>								<b>471 220,48</b>
	Produits des autres immobilisations fina								<b>472 576,72</b>
	<b>Sous Total compte 75</b>								<b>13 659,16</b>
	Mandats annulés (sur exercices antérieur								<b>8 921,36</b>
	Recettes et quote-part des subventions d								<b>8 921,36</b>
	<b>Sous Total compte 77</b>								<b>8 921,36</b>
	<b>Total classe 7</b>								<b>22 350,52</b>
	<b>Total général</b>	<b>18 655 310,51</b>	<b>18 655 310,51</b>	<b>9 164 838,41</b>	<b>8 993 821,48</b>	<b>2 903 816,70</b>	<b>3 074 833,63</b>	<b>30 723 965,62</b>	<b>21 267 960,14</b>
									<b>2 516 862,</b>
									<b>21 267 960,</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger Levaault



## **État des Contrôles du Compte Financier**

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE



V – ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES	

Date d'édition : 07/03/2025

## Comptable(s)

M Bernard DEGEILH

du 01/01/2024

au 07/03/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

## Observations :

VIDAL Priscilla (1036890507-0), Contrôleur des Finances Publiques 2ème classe

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.  
DEGEILH Bernard (1013477972-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A DREMIL-LAFAGE, le 14 Avril 2025



Le MAIRE  
Ida RUSSO

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250201-DE

Berger Levrault



31163  
Code INSEE

DREMIL-LAFAGE  
Commune

Envoyé en préfecture le 16/04/2025  
Reçu en préfecture le 16/04/2025  
Publié le  
ID : 031-213101637-20250414-D20250202-DE

Berger  
Levraud

DEL. 2025-02-02  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de  
Mme Ida RUSSO, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 885 708.08 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 23  
VOTES : Contre 0 Pour 18

Abstention : 5

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		81 042.65 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		804 665.43 €
<u>C Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		885 708.08 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-311 165.43 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		44 657.09 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E	-266 508.34 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H	885 708.08 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F		266 508.34 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		619 199.74 €
<b>DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)</b>		0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Mme Ida RUSSO, Maire, compte tenu de la transmission Préfecture HG, le 16/04/2025 et de la publication le 16/04/2025.

La Secrétaire de mairie,  
Florence de BOLLARDIERE

A Drémil-Lafage, le 14/04/2025.

Le MAIRE  
Ida RUSSO





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025-02-03  
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de Conseillers
En exercice : 23
Présents : 13
Procurations : 10
Absents : 0

**Date de la convocation :**  
04/04/2025

**Secrétaire de séance :**  
Mme Florence de BOLLARDIERE

**Séance du 14 Avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

**Etaient présents :** MM. Ida RUSSO, Bruno BONARDI, Brigitte CLARENS, Jean-Paul COUSI, Florence de BOLLARDIERE, Stéphane DELAGE, Sandrine ESTEBE, Philippe JAUREGUIBER, Éric MORALES, Isabelle NOIRVAULT, Mischa REGGIANI, Yves SOMBRIS, Bruno VERMERSCH

**Ont donné procuration :** MM. Michel AZENS à Philippe JAUREGUIBER, Fabienne CAPOMAZZA à Brigitte CLARENS, Nathalie COSTANZO à Florence de BOLLARDIERE, Christian HULOT à Mischa REGGIANI, François LEMAITRE à Jean-Paul COUSI, Christine LE PAGE à Bruno BONARDI, Danielle LORRE à Isabelle NOIRVAULT, Jean-François MARTINIERE à Yves SOMBRIS, Jean-Marc ROCACHER à Ida RUSSO, Lilian TERROU à Stéphane DELAGE

**Etaient absents :** /

**AFFAIRE N° 2025-02-03 : Adoption du Budget Primitif pour l'Année 2025**

**EXPOSE :**

Il est rappelé que le Budget Primitif constitue l'acte majeur par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les dépenses et recettes de l'année, permettant ainsi la mise en œuvre des politiques décidées par la Municipalité.

Le projet de Budget Primitif 2025 – qui s'équilibre en dépenses et en recettes – a été préparé selon la maquette budgétaire M57.

Ces rappels ayant été effectués, il a été donné lecture des grandes lignes du Budget Primitif pour 2025 :

**VUE D'ENSEMBLE (p. 9)**

**Section de Fonctionnement :**

**DEPENSES**

- Dépenses votées au titre du présent Budget 2025 : 3 774 949,74 €

**RECETTES**

- Recettes votées au titre du présent Budget 2025 : 3 155 750,00 € + Résultat de fonctionnement reporté : 619 199,74 € = soit un total de 3 774 949,74 €

Ce qui donne un budget équilibré de la section de Fonctionnement en Dépenses et en Recettes = à 3 774 949,74 €

**Section d'Investissement :**

**DEPENSES**

- Dépenses votées au titre du Budget 2025 : 2 473 100,00 €
- Restes à Réaliser de l'exercice précédent : 56 361,60 €
- Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté : 311 165,43 €
- Total de la section d'Investissement : 2 840 627,03 €

**RECETTES**

- Recettes votées au titre du Budget 2025 : 2 739 608,34 €
- Restes à Réaliser de l'exercice précédent : 101 018,69 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 0 €
- Total de la section d'Investissement : 2 840 627,03 €

Ce qui donne un budget équilibré de la section d'Investissement en Dépenses et en Recettes = à 2 840 627,03 €

Ci-après le détail des chapitres par sections : en application des dispositions de l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les crédits sont votés par chapitre ».

**SECTION DE FONCTIONNEMENT (p. 13)**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (p. 13)**

Chapitre 011 – Charges à caractère général	1 045 500
Chapitre 012 – Charges de personnel	1 050 000
Chapitre 014 – Atténuation des produits	20 000
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	338 350
Chapitre 66 – Charges financières	18 000
Chapitre 67 – Charges spécifiques	0
Chapitre 68 – Dotations provisoires semi-budgétaires	30 000
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	1 273 099,74
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 774 949,74</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (p. 14)**

Chapitre 013 – Atténuation de charges	3 000
Chapitre 70 – Produits services, domaine et vente div.	139 400
Chapitre 73 – Impôts et taxes	713 000
Chapitre 731 – Fiscalité Locale	1 135 300
Chapitre 74 – Dotations et participations	342 000
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	20 000
Chapitre 76 – Produits financiers	50
Chapitre 77 – Produits spécifiques	800 000
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	3 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 155 750</b>

<b>Résultat reporté (R002)</b>	619 199,74
<b>TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>3 774 949,74</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT (p.10)**

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT (p. 10)**

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	101 380
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	2 324 581,60
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	30 000
<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>2 455 961,60</b>
Total 16 – Emprunts & dettes assimilées	72 000
Total 040 – Opérations d'ordre entre sections	1 500
D 001 – Solde d'exécution négatif reporté	311 165,43
<b>TOTAL des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>2 840 627,03</b>

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT (p. 11)**

Chapitre 13 – Subventions d'investissement	451 018,69
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	750 000,26
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserve	70 000,00
Chapitre 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	266 508,34
Total 021 – Virement de la section de fonctionnement	1 273 099,74
Total 040 – Opérations d'ordre entre sections	30 000,00
R 001 – Solde d'exécution positif reporté	0
<b>TOTAL des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>2 840 627,03</b>

Ci-après des programmes d'investissements prévus au titre du Budget Primitif 2025 :

<b>Libellé des programmes d'investissements</b>	<b>Montant € TTC</b>
<b>Article 2131 – Bâtiments publics</b>	
Démoussage des toitures (Local Arts de Kathy à Bureau de Poste)	6 000,00
Réparation infiltrations salle du CM	1 000,00
Remplacement porte extérieure Médiathèque	6 000,00
Règlement 2 <sup>ème</sup> tranche – Installation Clim VRV – Ecole Maternelle	60 000,00
Ecole : Travaux zinguerie et dessous des toits PVC	30 000,00
Alarme PPMS – Ecole Maternelle	15 000,00
Mise en place ventilation VMC – Ecoles et autres bâtiments publics	6 000,00
Alarme PPMS – Ecole Elémentaire	15 000,00
Réfection toiture – Ateliers communaux (côté bureau)	40 000,00
Remise en état toitures - couvertines et chéneaux	11 000,00
Eglise de Montauriol : remplacement zinc, gouttières et descentes pluviales	15 000,00
Eglise de Montauriol : réhabilitation et travaux de peinture intérieur	15 000,00

Local « 'Pétanque » : réparation toiture	13 000,00
Divers bâtiments communaux : travaux ADAP (Mise en accessibilité)	30 000,00
<b>Article 2135 – Installations générales, agencements, aménagements</b>	
Ecole Maternelle : jeux pour la cour de l'école	8 000,00
Cimetière centre village : réalisation fossé-drain contre mur église	12 000,00
Cimetière de Montauriol : reprise des concessions en état d'abandon	31 000,00
<b>Article 2158 – Matériel et outillage Service Techniques</b>	
Elagueuse	1 100,00
Broyeuse d'herbe	3 500,00
Elagage	15 000,00
Peigne gazon, broyeur végétaux	19 000,00
Matériel électrique (diagnostics SOCOTEC)	2 000,00
<b>Article 231 – Immobilisations corporelles en cours</b>	
Achat illuminations de Noel	3 000,00
Ecole élémentaire A. Duperrin : mise en place d'une clôture de protection	12 000,00
Cimetière du centre village : mise en place d'une clôture	15 000,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	
	<b>384 600,00</b>

Le projet de Budget Primitif 2025 s'équilibre, par conséquent, en dépenses et en recettes comme résumé ci-dessous :

<b>Section de Fonctionnement</b> (Recettes & Dépenses)	<b>3 774 949,74 €</b>
<b>Section d'Investissement</b> (Recettes & Dépenses)	<b>2 840 627,03 €</b>

20 :10 (pour raisons de santé, Mme REGGIANI Mischa quitte la séance)

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

-d'approuver le Budget Primitif pour 2025, par chapitre et par section, tel qu'il a été présenté aux membres de l'assemblée délibérante et annexé à la présente délibération.

La délibération est adoptée à  à la majorité :

- POUR : 18 voix
- ABSTENTION : 5 voix (MM. Fabienne CAPOMAZZA, Brigitte CLARENS, Sandrine ESTEBE, Eric MORALES, Bruno VERMERSCH)
- CONTRE : 0

Le Maire,  
Ida RUSSO

Le Secrétaire de séance,  
Florence de BOLLARDIERE



*La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :*

- *Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL LAFAGE)*
- *Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déféré préfectoral*
- *Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)*

*Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois. En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.*

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE : DREMIL-LAFAGE (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21310163700014

POSTE COMPTABLE : SGC DE TOULOUSE COURONNE EST

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

**BUDGET : Budget Communal (3)**

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	33
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	40
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	41
B9 - Etat du personnel	42
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	45
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	47
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	48
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	49
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	51
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	52

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

## I - INFORMATIONS GENERALES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

	I	A
Population totale		2 720

	Informations statistiques	Valeurs
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		861,97

	Informations fiscales (N-2)	Valeurs
Collectivité		861,97

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuient sur l'encaissement de la dette à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encaissement de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

Berger Levrault

*C'est bon*  
*Différence entre les recettes*  
*et les charges de*  
*fonctionnement et d'investissement*  
*pour la collectivité.*  
*La dette s'engage le contrat*  
*l'obligation de remboursement*  
*de l'avance remboursable jusqu'à*  
*l'ouverture de la période*  
*d'ouverture.*

## I - INFORMATIONS GÉNÉRALES

### MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCEDENT – RESULTATS (1)**

		<b>I</b>
		<b>C1</b>

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N-1</b>			
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde d'exécution ou résultat reporté</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	2 886 972,46	3 057 989,39	403 525,72
Investissement	447 440,38	537 414,66	-401 139,71
Fonctionnement	2 439 532,08	2 520 574,73	804 665,43

<b>RESTES A REALISER N-1</b>			
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (B)</b>
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	56 361,60	III + IV
Investissement	I	56 361,60	III
Fonctionnement	II	0,00	IV

<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)</b>			
	<b>A1 + B1</b>	<b>619 199,74</b>	
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	<b>-266 508,34</b>	
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	<b>885 708,08</b>	

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

## I – INFORMATIONS GENERALES

## EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

C2

## DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		<b>(I)</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
202216	Opération d'équipement n° 202216	1 380,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	54 981,60
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		<b>(II)</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		<b>(III)</b> <b>101 018,69</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	101 018,69
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		<b>(IV)</b> <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 473 100,00	2 739 608,34
		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		101 018,69
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		
		=	
	Total de la section d'investissement (2)	56 361,60	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	311 165,43	0,00
		=	
	Total de la section d'investissement (2)	2 840 627,03	2 840 627,03
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 774 949,74	3 155 750,00
		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)		(si excédent)
		=	
	Total de la section de fonctionnement (3)	0,00	619 199,74
		=	
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>3 774 949,74</b>	<b>3 774 949,74</b>
		=	
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>6 615 576,77</b>	<b>6 615 576,77</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT**
**C1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	<b>TOTAL (= RAR + vote)</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	92 454,43	1 380,00	100 000,00	100 000,00	101 380,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	574 758,36	54 981,60	2 269 600,00	2 269 600,00	2 324 581,60
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	32 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>699 212,79</b>	<b>56 361,60</b>	<b>2 399 600,00</b>	<b>2 399 600,00</b>	<b>2 455 961,60</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	67 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>67 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>766 212,79</b>	<b>56 361,60</b>	<b>2 471 600,00</b>	<b>2 471 600,00</b>	<b>2 527 961,60</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 500,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 500,00</b>		<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>767 712,79</b>	<b>56 361,60</b>	<b>2 473 100,00</b>	<b>2 473 100,00</b>	<b>2 529 461,60</b>
			+		
			<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>311 165,43</b>	
				=	
			<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 840 627,03</b>	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	126 974,35	101 018,69	350 000,00	350 000,00	451 018,69
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	750 000,26	750 000,26	750 000,26
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>126 974,35</b>	<b>101 018,69</b>	<b>1 100 000,26</b>	<b>1 100 000,26</b>	<b>1 201 018,95</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	333 647,12	0,00	266 508,34	266 508,34	266 508,34
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>358 647,12</b>	<b>0,00</b>	<b>336 508,34</b>	<b>336 508,34</b>	<b>336 508,34</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>485 621,47</b>	<b>101 018,69</b>	<b>1 436 508,60</b>	<b>1 436 508,60</b>	<b>1 537 527,29</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	651 230,43		1 273 099,74	1 273 099,74	1 273 099,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	32 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>683 230,43</b>		<b>1 303 099,74</b>	<b>1 303 099,74</b>	<b>1 303 099,74</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 168 851,90</b>	<b>101 018,69</b>	<b>2 739 608,34</b>	<b>2 739 608,34</b>	<b>2 840 627,03</b>
+					
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>				
=					
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 840 627,03</b>				

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>
--

1 301 599,74
--------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice précédent.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il ID: 031-213101637-20250414-D20250203-DE

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**
**II**  
**C2**
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 014 500,00	0,00	1 045 500,00	1 045 500,00	1 045 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 090 000,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	299 235,00	0,00	338 350,00	338 350,00	338 350,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 418 735,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 453 850,00</b>	<b>2 453 850,00</b>	<b>2 453 850,00</b>
66	Charges financières	20 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 442 735,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 501 850,00</b>	<b>2 501 850,00</b>	<b>2 501 850,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	651 230,43		1 273 099,74	1 273 099,74	1 273 099,74
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	32 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>683 230,43</b>		<b>1 273 099,74</b>	<b>1 273 099,74</b>	<b>1 273 099,74</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 125 965,43</b>	<b>0,00</b>	<b>3 774 949,74</b>	<b>3 774 949,74</b>	<b>3 774 949,74</b>
			+		
			<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 774 949,74</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4)  $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$ .

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**
**II**  
**C2**
**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	<b>TOTAL (= RAR + vote)</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	160 000,00	0,00	139 400,00	139 400,00	139 400,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 683 000,00	0,00	713 000,00	713 000,00	713 000,00
731	Fiscalité locale	3 800,00	0,00	1 135 300,00	1 135 300,00	1 135 300,00
74	Dotations et participations (3)	451 000,00	0,00	342 000,00	342 000,00	342 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	22 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 319 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 352 700,00</b>	<b>2 352 700,00</b>	<b>2 352 700,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 319 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 152 750,00</b>	<b>3 152 750,00</b>	<b>3 152 750,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 500,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 500,00</b>		<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 321 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 155 750,00</b>	<b>3 155 750,00</b>	<b>3 155 750,00</b>
+					
			<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>619 199,74</b>	
=					
			<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 774 949,74</b>	

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>1 270 099,74</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4)  $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$ .

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération  $DF 023 + DF 042 - RF 042$  ou solde de l'opération  $RI 021 + RI 040 - DI 040$ .

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE – DEPENSES**

II

D1

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	1 500,00	1 500,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	72 000,00	0,00	72 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	2 001 380,00		2 001 380,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	424 581,60	0,00	424 581,60
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	30 000,00	0,00	30 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>2 527 961,60</b>	<b>1 500,00</b>	<b>2 529 461,60</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>311 165,43</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 840 627,03</b>
---	---------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	1 045 500,00		1 045 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 050 000,00		1 050 000,00
014 Atténuations de produits	20 000,00		20 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	338 350,00	0,00	338 350,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	18 000,00	0,00	18 000,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	30 000,00	0,00	30 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		1 273 099,74	1 273 099,74
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>2 501 850,00</b>	<b>1 273 099,74</b>	<b>3 774 949,74</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 774 949,74</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE – RECETTES**
**II****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	70 000,00	0,00	70 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	451 018,69	0,00	451 018,69
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	750 000,26	0,00	750 000,26
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		30 000,00	30 000,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		1 273 099,74	1 273 099,74
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 271 018,95</b>	<b>1 303 099,74</b>	<b>2 574 118,69</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>266 508,34</b>
---------------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 840 627,03</b>
---	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges (8)	3 000,00		3 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	139 400,00		139 400,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	713 000,00		713 000,00
731	Fiscalité locale	1 135 300,00		1 135 300,00
74	Dotations et participations (8)	342 000,00		342 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	20 000,00	0,00	20 000,00
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00
77	Produits spécifiques (8)	800 000,00	3 000,00	803 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>3 152 750,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 155 750,00</b>

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations (2)	ID: 031-213101637-20250414-D20250203-DE
			+
	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	619 199,74	=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 774 949,74	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le délai en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

A

**DEPENSES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
								III = I + II	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>767 712,79</b>	<b>56 361,60</b>	<b>0,00</b>	<b>2 473 100,00</b>	<b>2 473 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 473 100,00</b>	<b>2 529 461,60</b>
018 RSA		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	374 758,36	54 981,60	0,00	369 600,00	369 600,00	0,00	0,00	369 600,00	424 581,60
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	32 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
<b>Total des opérations d'équipement (3)</b>	<b>292 454,43</b>	<b>1 380,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 001 380,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>699 212,79</b>	<b>56 361,60</b>	<b>0,00</b>	<b>2 399 600,00</b>	<b>2 399 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 399 600,00</b>	<b>2 455 961,60</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	67 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)									
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>67 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>766 212,79</b>	<b>56 361,60</b>	<b>0,00</b>	<b>2 471 600,00</b>	<b>2 471 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 471 600,00</b>	<b>2 527 961,60</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 500,00				1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00				0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 500,00</b>			<b>1 500,00</b>			<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>								<b>311 165,43</b>	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

Berger Levrault

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II
									<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

Berger  
Levraud

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

		<b>III</b>	<b>A</b>
--	--	------------	----------

<b>RECETTES</b>			
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles
<b>TOTAL</b>	835 204,78	101 018,69	II
018 RSA	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	126 974,35	101 018,69	350 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	750 000,26
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>126 974,35</b>	<b>101 018,69</b>	<b>1 100 000,26</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 000,00	0,00	70 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 000,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>151 974,35</b>	<b>101 018,69</b>	<b>1 170 000,26</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	651 230,43	1 273 099,74	1 273 099,74
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	32 000,00	30 000,00	30 000,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>683 230,43</b>	<b>1 303 099,74</b>	<b>1 303 099,74</b>
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>			<b>0,00</b>
<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>			<b>266 508,34</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

Berger Levaault

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL	
						= I + II
					<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>2 840 627,03</b>

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = DF/ 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = RI/ 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affection du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>767 712,79</b>	<b>56 361,60</b>	<b>0,00</b>	<b>2 473 100,00</b>	<b>2 473 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 473 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 473 100,00</b>	<b>2 529 461,60</b>	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	374 758,36	54 981,60	0,00	369 600,00	369 600,00	0,00	369 600,00	0,00	369 600,00	424 581,60	
2131 Bâtiments publics	332 056,68	52 217,74	2 362,91	263 000,00	263 000,00	0,00	263 000,00	0,00	263 000,00	315 217,74	
2135 Installations générales, agencements	4 528,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00	0,00	51 000,00	0,00	51 000,00	53 362,91	
2138 Autres constructions	5 906,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2157 Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	40 600,00	40 600,00	0,00	40 600,00	0,00	40 600,00	40 600,00	
2158 Autres inst.,matériel,outil, techniques	14 267,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183 Matériel informatique	8 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
2184 Matériel de bureau et mobilier	10 000,00	400,95	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 400,95	
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	32 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	
231 Immobilisations corporelles en cours	32 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	
Total des opérations d'équipement (4)	292 454,43	1 380,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 001 380,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>699 212,79</b>	<b>56 361,60</b>	<b>0,00</b>	<b>2 399 600,00</b>	<b>2 399 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 399 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 399 600,00</b>	<b>2 455 961,60</b>	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	67 000,00	0,00	0,00	72 000,00	72 000,00	0,00	72 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

Berger Levrault

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		1		II				III = I + II
1641 Emprunts en euros	67 000,00	0,00		72 000,00	72 000,00		72 000,00	72 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>67 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>766 212,79</b>	<b>56 361,60</b>	<b>0,00</b>	<b>2 471 600,00</b>	<b>2 471 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 471 600,00</b>	<b>2 527 961,60</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	1 500,00			1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>								
13911 Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			1 200,00	1 200,00		1 200,00	1 200,00
13913 Subv. transf. Départements	1 500,00			300,00	300,00		300,00	300,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 500,00</b>			<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>		<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>

- (1) Détalier les articles conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.  
 (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.  
 (4) Voir état III-A2, 1 pour le détail des opérations d'équipement.  
 (5) Il y a au total de ligne que d'opération pour compte de tiers.  
 (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RFF 042).  
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).  
 (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RI 041).  
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****III****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.1****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits générés hors AP
202216	202216CENTRE VILLE		193 497,93	1 380,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
	<b>TOTAL</b>		<b>106 599,93</b>	<b>1 380,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

## III – VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

## III – VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202216  
LIBELLE : 202216CENTRE VILLE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

## DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>106 599,93</b>	<b>a 1 380,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>b 2 000 000,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	106 599,93	1 380,00	100 000,00	100 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	106 599,93	1 380,00	100 000,00	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

## FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-2 001 380,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**A3**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>835 204,73</b>	<b>101 018,69</b>		<b>2 473 100,00</b>	<b>2 574 118,69</b>
018 RSA	0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	126 974,35	101 018,69	350 000,00	350 000,00	451 018,69
1313 Subv. transf. Départements	126 974,35	8 727,28	0,00	0,00	8 727,28
1323 Subv. non transf. Départements	0,00	92 291,41	350 000,00	350 000,00	442 291,41
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	750 000,26	750 000,26	750 000,26
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00	750 000,26	750 000,26	750 000,26
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>126 974,35</b>	<b>101 018,69</b>	<b>1 100 000,26</b>	<b>1 100 000,26</b>	<b>1 201 018,95</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
10222 FCTVA	25 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>151 974,35</b>	<b>101 018,69</b>	<b>1 170 000,26</b>	<b>1 170 000,26</b>	<b>1 271 018,95</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	651 230,43		1 273 099,74	1 273 099,74	1 273 099,74
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	32 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
2805 Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
2812 Agencements et aménagements de terrains	0,00		500,00	500,00	500,00
28135 Installations générales, agencements, ..	0,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
28138 Autres constructions	0,00		500,00	500,00	500,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28152	Installations de voirie	0,00		200,00	200,00	200,00
28158	Autres inst. matériel, outil. techniques	0,00		3 000,00		3 000,00
28182	Matériel de transport	0,00		4 000,00		4 000,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	0,00		14 000,00		14 000,00
28188	Autres immo. corporelles	32 000,00		5 300,00		5 300,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>683 230,43</b>		<b>1 303 099,74</b>		<b>1 303 099,74</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 25, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

**III**

**B**

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	<b>TOTAL</b>	<b>3 125 965,43</b>	<b>0,00</b>	<b>3 774 949,74</b>	<b>3 774 949,74</b>	<b>0,00</b>	<b>3 774 949,74</b>	<b>3 774 949,74</b>	<b>3 774 949,74</b>
011	Charges à caractère général (3)	1 014 500,00	0,00	1 045 500,00	1 045 500,00	0,00	1 045 500,00	1 045 500,00	1 045 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 090 000,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00			1 050 000,00	1 050 000,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00			20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	299 235,00	0,00	338 350,00	338 350,00		0,00	338 350,00	338 350,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>2 418 735,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 453 850,00</b>	<b>2 453 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 453 850,00</b>	<b>2 453 850,00</b>	<b>2 453 850,00</b>
66	Charges financières	20 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 000,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)		0,00						
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>24 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 000,00</b>	<b>48 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 000,00</b>	<b>48 000,00</b>	<b>48 000,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 442 735,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 501 850,00</b>	<b>2 501 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 501 850,00</b>	<b>2 501 850,00</b>	<b>2 501 850,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	651 230,43		1 273 099,74	1 273 099,74			1 273 099,74	1 273 099,74
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	32 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>683 230,43</b>				<b>1 273 099,74</b>	<b>1 273 099,74</b>	<b>1 273 099,74</b>	<b>1 273 099,74</b>

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

3 774 949,74

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

Berger Levrault

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

Berger  
Levrault

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

		<b>III</b>	<b>III</b>
		<b>B</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	<b>RECETTES</b>			Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 321 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 155 750,00</b>	<b>3 155 750,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	160 000,00	0,00	139 400,00	139 400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 683 000,00	0,00	713 000,00	713 000,00
731	Fiscalité locale	3 800,00	0,00	1 135 300,00	1 135 300,00
74	Dotations et participations (2)	451 000,00	0,00	342 000,00	342 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	22 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>2 319 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 352 700,00</b>	<b>2 352 700,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	50,00	50,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>800 050,00</b>	<b>800 050,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 319 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 152 750,00</b>	<b>3 152 750,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	<b>619 199,74</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>3 774 949,74</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE		TOTAL (RAR N-1 + Vote)	<b>III = I + II</b>
							<b>I</b>	<b>II</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>3 125 965,43</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 774 949,74</b>	<b>3 774 949,74</b>	<b>0,00</b>	<b>3 774 949,74</b>	<b>3 774 949,74</b>
011	Charges à caractère général (4)	1 014 500,00	0,00	0,00	1 045 500,00	1 045 500,00	0,00	1 045 500,00	1 045 500,00	1 045 500,00
6042	Achats de prestations de services	120 000,00	0,00		125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
60611	Eau et assainissement	18 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
60612	Énergie - Électricité	150 000,00	0,00		171 500,00	171 500,00	0,00	171 500,00	171 500,00	171 500,00
60621	Combustibles	35 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
60622	Carburants	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60631	Fournitures d'entretien	18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
60636	Vêtements de travail	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	9 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6067	Fournitures scolaires	14 000,00	0,00		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	410 000,00	0,00		450 000,00	450 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
613	Locations	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien terrains	33 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	15 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
61532	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61551	Entretien matériel rouulant	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6161	Multirisques	15 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6168	Autres primes d'assurance	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	2 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	9 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	26 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

Berger Levrault

Chap. / art. (1)	Libellé (2)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
									Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
625	Déplacements et missions	2 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	31 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6282	Frais de gardiennage	500,00	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 090 000,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	0,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6411	Personnel titulaire	595 500,00	0,00	570 000,00	570 000,00	0,00	0,00	570 000,00	570 000,00	570 000,00
6413	Personnel non titulaire	150 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	324 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
6470	Autres charges sociales	20 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
739221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
73928	Autres prélev. pour revers. de fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	299 235,00	0,00	0,00	338 350,00	0,00	0,00	338 350,00	338 350,00	338 350,00
65311	Indemnités de fonction	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
65313	Cotisations de retraite	4 500,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	6 800,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
65315	Formation	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
653172	Cotis. fonds financ. allocation fin mandat	200,00	0,00	100,00	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
65568	Autres contributions	42 520,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
65558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv. Fonct. CCAS/CIAS	11 700,00	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

Berger  
Lefault

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)     = I + II
65748	Subv.fonct. autres personnes droit privé	158 515,00	0,00		174 250,00	174 250,00	0,00	174 250,00	174 250,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65886	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>2 418 735,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 453 850,00</b>	<b>2 453 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 453 850,00</b>	<b>2 453 850,00</b>
66	Charges financières	20 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	3 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)		0,00						
	<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	<b>24 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 000,00</b>	<b>48 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 000,00</b>	<b>48 000,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 442 735,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 501 850,00</b>	<b>2 501 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 501 850,00</b>	<b>2 501 850,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	651 230,43			1 273 099,74	1 273 099,74		1 273 099,74	1 273 099,74
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	32 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	32 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>683 230,43</b>			<b>1 273 099,74</b>	<b>1 273 099,74</b>		<b>1 273 099,74</b>	<b>1 273 099,74</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Voir état t-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des CNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 68112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger  
Levraud

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**

**B2**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 321 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 155 750,00</b>	<b>3 155 750,00</b>	<b>3 155 750,00</b>	<b>3 155 750,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6479	Remboursement sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	160 000,00	0,00	139 400,00	139 400,00	139 400,00	139 400,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
7032	Stationnement et location voie publique	600,00	0,00	900,00	900,00	900,00	900,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 400,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7067	Relev. services périscolaires et enseign	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	35 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 683 000,00	0,00	713 000,00	713 000,00	713 000,00	713 000,00
73211	Attribution de compensation	398 000,00	0,00	386 000,00	386 000,00	386 000,00	386 000,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	215 000,00	0,00	217 000,00	217 000,00	217 000,00	217 000,00
73218	Autres fisc. revers. entre coll. locales	1 070 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
731	Fiscalité locale	3 800,00	0,00	1 135 300,00	1 135 300,00	1 135 300,00	1 135 300,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	1 125 000,00	1 125 000,00	1 125 000,00	1 125 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	3 000,00	0,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00
73154	Droits de place	800,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
74	Dotations et participations (3)	451 000,00	0,00	342 000,00	342 000,00	342 000,00	342 000,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	225 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
741121	DSR des communes	45 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00	500,00
744	FCTVA	3 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
74718	Autres participations Etat	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
74748	Participation autres communes	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7482	Compens. perté taxe add. droits enreg.	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	10 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

Berger LeRault

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7488	Autres attributions et participations	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	22 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
752	Revenus des immeubles	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
75888	Autres	10 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 319 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 352 700,00</b>	<b>2 352 700,00</b>	<b>2 352 700,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	50,00	50,00	50,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 319 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 152 750,00</b>	<b>3 152 750,00</b>	<b>3 152 750,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 500,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpté résult	1 500,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 500,00</b>		<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détallier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040). (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des sessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le paiement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

Berger  
Levrault

	IV
	B6

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRÉTS**

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	
Article (1)	Subventions (2)
	Objet (3)
	INVESTISSEMENT (total)
	FONCTIONNEMENT (total)

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		4,00	2,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 1 <sup>°</sup> cl	C	2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif ppal 2 <sup>°</sup> cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 1 <sup>°</sup> cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		8,00	2,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint technique	C	4,00	1,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint technique ppal 1 <sup>°</sup> cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppal 2 <sup>°</sup> cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine ppal 2 <sup>°</sup> cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation ppal 1 <sup>°</sup> cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

Berger Levaufre

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>16,00</b>	<b>4,00</b>	<b>20,00</b>	<b>20,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail\* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

Berger Levrault

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N		CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
				Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)					0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)					0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Medico-social.

MT : Medico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non clés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois fonctionnariaux susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifiée par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnées à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (&lt; 2 000 hab.) et des groupements de communes (&lt; 10 000 hab.), dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne remplit avant l'achèvement de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

343-1-343-3 : Modalités particulières : recrutements sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-1-12 : Collaborateurs d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CD). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 332-15, 332-16, 332-17, 332-18, 332-19 et 332-20 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES		IV			
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		B10			
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER					
Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie (1).					
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.					
Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme		
Délégation de service public (3) (4)			Montant de l'engagement		
Détention d'une part du capital					
Garantie ou cautionnement d'un emprunt					
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme					
14/04/2025 -	1713EME SECTIONNAOEMM BALMA A LA RECHERCHE DU PASSE ACCA ASSOC. COMMUNALE DE CHASSE		300,00		
14/04/2025 -	ADAMA31 ASSO.ANCIENS MAIRES ET ADJOINTS		300,00		
14/04/2025 -	AIDES A DOMICILE BANLIEUE EST AMICALE DREMILLOISE DE SOUTIEN		600,00		
14/04/2025 -	A.P.E ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES		100,00		
14/04/2025 -	AQUIHORA ASSOCIATION ASSO. DON ORGANES TISSUS		1 800,00		
14/04/2025 -	HUMAINS ADOT31		400,00		
14/04/2025 -	ASSO. SOUTIEN ARMEE FRANCAISE ASSO-DEPT-ANCIENS COMBATTANTS SECTION DREMIL-LAFAGE		1 000,00		
14/04/2025 -	ASSO-SPORTIVE COLLEGE QUINT-FONSEGRIVES		300,00		
14/04/2025 -	ASSO-FRANCAISE SCLEROSES EN PLAQUES		600,00		
14/04/2025 -	ASSO. SPORTIVE FLOURENS DREMIL-LAFAGE ASFDL		100,00		
14/04/2025 -	ASSO.VOLLEY CLUB DREMIL ATELIER ARTISTIQUE ET MUSICAL		1 500,00		
14/04/2025 -	ATLATIC CLUB LAURAGAIS		200,00		
14/04/2025 -	COMITE DES FETES		8 000,00		
14/04/2025 -	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE		700,00		
14/04/2025 -	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE		6 200,00		
14/04/2025 -			2 200,00		
14/04/2025 -			1 500,00		

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

Berger Levaufre

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
14/04/2025 -	CRECHE L'ILE AUX ENFANTS			125 000,00
14/04/2025 -	CRECHE PARENTALE HALTE GA			250,00
14/04/2025 -	F.N.A.T.H. SECTION LOCALE			300,00
14/04/2025 -	ACCIDENT			6 500,00
14/04/2025 -	FNACA ALGERIE MAROC TUNISIE			200,00
14/04/2025 -	ASSO. FOYER RURAL			800,00
14/04/2025 -	GLOBAL HAPKIDO TOULOUSE			250,00
14/04/2025 -	GRAND 14 AMICALE NATIONALE DES			300,00
14/04/2025 -	ANCIENS COMBATTANTS			500,00
14/04/2025 -	JEUX FAIR PLAY			1 000,00
14/04/2025 -	LA DREMIBOULE			350,00
14/04/2025 -	LA PREVENTION ROUTIERE			1 200,00
14/04/2025 -	LA RECRE DES ASSISTANTES			200,00
14/04/2025 -	MATERNELLES			350,00
14/04/2025 -	LE LIVRE EN PARTAGE			200,00
14/04/2025 -	LETTRES DU DESERT			200,00
14/04/2025 -	ONAC			200,00
14/04/2025 -	SECOURS POPULAIRE COMITE DE			200,00
14/04/2025 -	BALMA			3 700,00
14/04/2025 -	SPA TOULOUSE ATPA STE			500,00
14/04/2025 -	PROTECTRICE DES ANIMAUX			500,00
14/04/2025 -	TENNIS CLUB DREMILOIS			1 000,00
14/04/2025 -	TERRE D'AMIS			500,00
14/04/2025 -	HOPITAUX DE TOULOUSE MAISON			500,00
14/04/2025 -	DES FEMMES			1 000,00
14/04/2025 -	DREMIL'ROCK			2 500,00
14/04/2025 -	RESTOS DU CUR			100,00
14/04/2025 -	SOUVENIR Français			250,00
14/04/2025 -	AMICALE COLLEGE			1 000,00
14/04/2025 -	QUINT-FONSEGRIVES			
14/04/2025 -	UKRAINE EN OCCITANIE			
14/04/2025 -	MAYOTTE			
<b>Autres</b>				

- (1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.  
 (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).  
 (3) Preciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).  
 (4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>	
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote (2)</b>
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-311 165,43	-311 165,43
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	44 657,09	44 657,09
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-266 508,34	-266 508,34

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote (2)</b>
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	266 508,34	266 508,34
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-266 508,34	-266 508,34
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote</b>
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	73 500,00	73 500,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	1 373 099,74	1 373 099,74
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 299 599,74	1 299 599,74

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES		
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES		C1.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>	<b>73 500,00</b>	<b>I</b> <b>73 500,00</b>
	<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	72 000,00	72 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

## IV – ANNEXES

IV

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	<b>1 373 099,74</b>	<b>III</b>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
10222	FCTVA	70 000,00	70 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>	<b>1 303 099,74</b>	<b>1 303 099,74</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00
2812	Agencements et aménagements de terrains	500,00	500,00
28135	Installations générales, agencements, ..	2 500,00	2 500,00
28138	Autres constructions	500,00	500,00
28152	Installations de voirie	200,00	200,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	3 000,00	3 000,00
28182	Matériel de transport	4 000,00	4 000,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	14 000,00	14 000,00
28188	Autres immo. corporelles	5 300,00	5 300,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 273 099,74	1 273 099,74

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV

D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.  
(2) Détalier les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

## V – ARRETE ET SIGNATURES

## ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Budget Communal 2022  
TABLEAU D'AMORTISSEMENT

06/01/2023  
11:03

Caractéristiques

Désignation	NOUTV.GROUPE SCOL.CANTINE CLAE MIN212094 EUR / 0217139/002 04/02
Date Obtention	11/06/2004
Organisme	N° contrat EUR/0217139/002 DEXIA

164.1

66.111.

N°	Date échéance	Capital Restant dû	Amortissement	Taux	Intérêt	Commissions	Tva sur comm.	Frais	Tva sur Frais	Annuité	Cours Devise
1	01/08/2005	650 000,00	18 735,39	2,5041	16 276,81	0,00	0,00	0,00	0,00	35 012,20	1,00
2	01/08/2006	631 264,61	19 228,25	2,3553	14 867,95	0,00	0,00	0,00	0,00	34 084,21	1,00
3	01/08/2007	612 038,35	19 728,99	3,4888	21 352,74	0,00	0,00	0,00	0,00	41 082,73	1,00
4	01/01/2008	592 308,36	0,00	2,7279	16 157,61	296,15	0,00	0,00	0,00	16 453,76	1,00
5	01/09/2008	592 308,36	15 382,55	3,1042	18 386,57	0,00	0,00	0,00	0,00	33 769,12	1,00
6	01/09/2009	576 925,81	16 157,68	4,8436	26 790,19	0,00	0,00	0,00	0,00	42 941,87	1,00
7	01/09/2010	560 774,13	16 959,26	4,8436	26 040,17	0,00	0,00	0,00	0,00	42 989,43	1,00
8	01/09/2011	543 814,87	17 807,22	4,8436	25 252,65	0,00	0,00	0,00	0,00	43 059,87	1,00
9	01/09/2012	526 007,65	18 697,58	4,6563	24 492,67	0,00	0,00	0,00	0,00	43 190,25	1,00
10	01/09/2013	507 310,07	19 632,46	4,6436	23 557,51	0,00	0,00	0,00	0,00	43 189,97	1,00
11	01/09/2014	487 677,61	20 614,08	4,6436	22 845,85	0,00	0,00	0,00	0,00	43 259,93	1,00
12	01/09/2015	467 083,53	21 644,78	4,6739	21 688,61	0,00	0,00	0,00	0,00	43 333,39	1,00
13	01/09/2016	445 418,75	22 727,02	4,7162	20 740,18	0,00	0,00	0,00	0,00	43 467,20	1,00
14	01/09/2017	422 691,73	23 863,37	4,7312	19 628,16	0,00	0,00	0,00	0,00	43 491,53	1,00
15	01/09/2018	398 828,36	25 056,54	4,7571	18 520,04	0,00	0,00	0,00	0,00	43 576,58	1,00
16	01/09/2019	373 771,82	26 309,37	4,7802	17 356,51	0,00	0,00	0,00	0,00	43 665,88	1,00
17	01/09/2020	347 462,45	27 624,84	4,8126	16 179,01	0,00	0,00	0,00	0,00	43 803,85	1,00
18	01/09/2021	319 837,61	29 006,08	2,4630	14 852,01	0,00	0,00	0,00	0,00	43 858,09	1,00
19	01/09/2022	290 831,53	30 456,38	4,6436	13 505,09	0,00	0,00	0,00	0,00	43 961,47	1,00
20	01/09/2023	260 375,15	31 979,20	2,4630	12 080,81	0,00	0,00	0,00	0,00	44 070,01	1,00
21	01/09/2024	228 395,85	33 578,16	4,6563	10 634,88	0,00	0,00	0,00	0,00	44 213,04	1,00
22	01/09/2025	194 817,79	35 257,07	4,8436	9 046,58	0,00	0,00	0,00	0,00	44 303,65	1,00
23	01/09/2026	159 590,72	37 019,92	4,6436	7 409,38	0,00	0,00	0,00	0,00	44 429,30	1,00
24	01/09/2027	122 540,80	38 870,92	4,6436	5 690,32	0,00	0,00	0,00	0,00	44 561,24	1,00
25	01/09/2028	83 669,88	40 814,47	4,6563	3 895,95	0,00	0,00	0,00	0,00	44 710,42	1,00
26	01/09/2029	42 855,41	42 855,41	4,6436	1 990,04	0,00	0,00	0,00	0,00	44 845,45	1,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250203-DE

Montants exprimés en euros

Budget Communal 2022  
TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Caractéristiques

Désignation	CONST. NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE CANTINE & CLAE	Montant	645 000,00	Mode de calcul	échéances constantes	360/360
Date Obtention	03/02	Durée	300 mois	Taux Référence	4,42 %	0 %
Organisme	DEXIA	Périodicité	12	Taux progression	0 %	0 %
		Début	0	Intérêt	0	Non
				Taux	0,00	Taux
				Commissions	0,00	0 %
				Tva sur comm.	0,00	0 %
				Frais	0,00	0 %
				Tva sur Frais	0,00	0 %
				Annuité	0,00	0 %

N°	Date échéance	Capital Restant du Amortissement	Taux	Intérêt	Commissions	Tva sur comm.	Frais	Tva sur Frais	Annuité	Cours Devise
1	01/03/2004	645 000,00	36 518,37	0,7489	4 830,69	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
2	01/01/2005	608 481,63	18 936,65	3,6833	22 412,41	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
3	01/01/2006	589 544,98	15 291,17	4,4200	26 057,89	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
4	01/01/2007	574 253,81	15 987,04	4,4200	25 382,02	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
5	01/01/2008	558 286,77	16 672,78	4,4200	24 676,28	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
6	01/01/2009	541 613,99	17 409,72	4,4200	23 939,34	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
7	01/01/2010	524 204,27	18 178,23	4,4200	23 169,83	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
8	01/01/2011	506 025,04	18 982,75	4,4200	22 386,31	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
9	01/01/2012	487 042,29	19 821,79	4,4200	21 527,27	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
10	01/01/2013	467 220,50	20 697,91	4,4200	20 651,15	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
11	01/01/2014	446 522,59	21 612,76	4,4200	19 736,30	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
12	01/01/2015	424 909,83	22 558,05	4,4200	18 781,01	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
13	01/01/2016	402 341,78	23 585,55	4,4200	17 783,51	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
14	01/01/2017	378 776,23	24 607,15	4,4200	16 741,91	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
15	01/01/2018	354 169,08	25 694,79	4,4200	15 654,27	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
16	01/01/2019	328 474,29	26 830,50	4,4200	14 518,56	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
17	01/01/2020	301 643,79	28 016,40	4,4200	13 332,66	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
18	01/01/2021	273 627,39	29 254,73	4,4200	12 094,33	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
19	01/01/2022	244 372,66	30 547,79	4,4200	10 801,27	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
20	01/01/2023	213 824,87	31 896,00	4,4200	9 451,06	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
21	01/01/2024	181 926,87	33 307,89	4,4200	8 041,17	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
22	01/01/2025	148 618,98	34 780,10	4,4200	6 558,96	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
23	01/01/2026	113 838,89	36 317,38	4,4200	5 031,68	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
24	01/01/2027	77 521,50	37 922,61	4,4200	3 426,45	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
25	01/01/2028	39 598,89	39 598,89	4,4200	1 750,27	0,00	0,00	0,00	41 349,06	1,00
	<b>TOTAUX</b>	<b>645 000,00</b>			<b>388 726,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 033 726,60</b>	



## **V – ARRETE ET SIGNATURES**

## **ARRETE ET SIGNATURES**

A

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 23

**VOTES :**

Pour : 18

### Contre :

Abstentions : 5 (VERMESCH Bruno - ESTERZI Dorothée - MORALES Eric - CLARINS Sophie - GOURPILLER Béatrice )

Date de convocation : 04 Avril 2024

Présenté par (1), la Présidente de Séance, Madame Ida RUSSO, Maire  
A DREMIL-LAFAGE. Je 14 AVRIL 2025

Délibéré par l'assemblée (2) de la Commune de DREMIL-LAFAGE  
A DREMIL-LAFAGE, le 14/04/2025

### **Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).**

Le MAIRE  
Ida RUSSO



(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

~~John~~ - ~~John~~  
~~John~~ - ~~John~~  
~~John~~ - ~~John~~  
~~John~~ - ~~John~~

Certifié exécutoire par le greve, Madame IDE RUSSO  
Compte tenu de la réunion en séances  
de

Le MAIRE  
Ida RUSSO





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025-02-04  
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 12
Absents : 2
Procurations : 9

**Date de la convocation :**  
04/04/2025

**Secrétaire de séance :**  
Mme Florence de BOLLARDIERE

**Séance du 14 Avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

**Etaient présents :** MM. Ida RUSSO, Bruno BONARDI, Brigitte CLARENS, Jean-Paul COUSI, Florence de BOLLARDIERE, Stéphane DELAGE, Sandrine ESTEBE, Philippe JAUREGUIBER, Éric MORALES, Isabelle NOIRVAULT, Mischa REGGIANI, Yves SOMBRIS, Bruno VERMERSCH

**Ont donné procuration :** MM. Michel AZENS à Philippe JAUREGUIBER, Fabienne CAPOMAZZA à Brigitte CLARENS, Nathalie COSTANZO à Florence de BOLLARDIERE, Christian HULOT à Mischa REGGIANI, François LEMAITRE à Jean-Paul COUSI, Christine LE PAGE à Bruno BONARDI, Danielle LORRE à Isabelle NOIRVAULT, Jean-François MARTINIERE à Yves SOMBRIS, Jean-Marc ROCACHER à Ida RUSSO, Lilian TERROU à Stéphane DELAGE

**Etaient absents :** MM. Mischa REGGIANI, Christian HULOT

**AFFAIRE N° 2025-02-04 : Vote des taux d'imposition 2025**

**EXPOSE :**

Il est rappelé les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) et Non Bâties (TFPNB), de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

En conséquence, il sera proposé à l'assemblée délibérante de maintenir en 2025 les taux au niveau de ceux votés en 2024 concernant la TFPB, la TFPNB et la THRS :

	<b>Taux 2024 (rappel)</b>	<b>Taux 2025</b>
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	37,09 %	37,09 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	57,31 %	57,31 %
Taxe Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	13,64 %	13,64 %

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

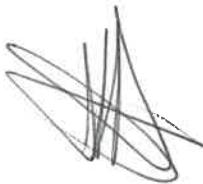
**Article 1** : de voter les taux de fiscalité suivants pour 2025 :

- ⇒ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 37,09%
- ⇒ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 57,31 %
- ⇒ Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS) : 13,64 %

La délibération est adoptée  à l'unanimité.

Le Maire,  
**Ida RUSSO**

Le Secrétaire de séance,  
Florence de BOLLARDIERE



*La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :*

- *Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL LAFAGE)*
- *Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du décret préfectoral*
- *Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)*

*Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois. En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.*

### ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

#### I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	<b>2 796 374</b>	<b>37,09</b>	<b>112,68</b>	<b>2 841 000</b>	<b>1 053 727</b>	<b>37,09</b>	<b>1 053 727</b>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	<b>53 237</b>	<b>57,31</b>	<b>207,80</b>	<b>54 200</b>	<b>31 062</b>	<b>57,31</b>	<b>31 062</b>
Taxe d'habitation (TH)	<b>175 955</b>	<b>13,64</b>	<b>54,40</b>	<b>92 900</b>	<b>12 672</b>	<b>13,64</b>	<b>12 672</b>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>	>>
				Total	<b>1 097 461</b>		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
Produit total souhaité			
	<b>1 097 461</b>		
Produit total de référence (total colonne 5)			

#### II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	<b>3 235</b>			<b>10 711</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 203</b>	<b>11</b>

#### III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources indépendantes à taux voté (col. 7) +	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 =	A TOULOUSE Le 25 MARS 2025 Pour la Direction des Finances publiques, HUGUES PERRIN	Le 25 MARS 2025 Pour la Préfecture, HUGUES PERRIN	Le 25 MARS 2025 Pour la Commune, HUGUES PERRIN	Le 25 MARS 2025 Pour la Mairie, HUGUES PERRIN
	<b>29 149</b>				

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025  
Reçu en préfecture le 16/04/2025  
Publié le 16/04/2025  
ID : 031-213101637-20250414-D20250204-DE



## IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

## 1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

## 2. BASES EXONÉRÉES

## Taxe foncière bâtie :

- a. Personnes de condition modeste
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
- c. Locaux industriels
- d. Logements sociaux et longue durée

## Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

## Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi (terres agricoles)

## Cotisation foncière des entreprises

- c. Par la loi (autres)
- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

## Cotisation foncière des entreprises

- a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

## Cotisation foncière des entreprises :

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

## 4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	
	3 235

## 5. RÉFORMES FISCALES

## &gt;&gt;&gt;

## a. TVA prév. (compensation TH)

## b. TVA prév. (comp. CVAE)

## c. Coefficient correcteur

## d. Taux FB commune 2020

## e. Taux FB département 2020

## 21,90

## 6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

## Taux moyens pondérés des taxes foncières de au niveau :

## a. National

## b. Communal

## 0

## 1,014366

## 15,19

## 21,90

## &gt;&gt;&gt;

## 6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

## Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)

## 15

## 112,68

## 207,80

## 54,40

## &gt;&gt;&gt;

## Taux maximum :

## a. Taux communal majoré à ne pas dépasser

## b. Taux maximum de la majoration

## spéciale

## &gt;&gt;&gt;

## Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de

## communes ayant opté pour

## la fiscalité professionnelle unique

## &gt;&gt;&gt;

## 6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

## 6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux des EPIC de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national	départemental		
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	50,35	125,88	13,20000
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	51,08	96,62	241,55	33,75000
Taxe d'habitation (TH)	23,88	28,36	70,90	16,50000
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>

## 6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

## &gt;&gt;&gt;

## a. Tx moy. 75% départemental

## &gt;&gt;&gt;

## b. Taux maximum de la majo

## &gt;&gt;&gt;

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025

ID : 031-213101637-20250414-D-20250204-DE

Berger Lejea

36,5%



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025-02-05  
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 12 Absents : 2 Procurations : 9

**Date de la convocation :**  
04/04/2025

**Secrétaire de séance :**  
Mme Florence de BOLLARDIERE

**Séance du 14 Avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

**Etaient présents :** MM. Ida RUSSO, Bruno BONARDI, Brigitte CLARENS, Jean-Paul COUSI, Florence de BOLLARDIERE, Stéphane DELAGE, Sandrine ESTEBE, Philippe JAUREGUIBER, Éric MORALES, Isabelle NOIRVAULT, Mischa REGGIANI, Yves SOMBRIS, Bruno VERMERSCH

**Ont donné procuration :** MM. Michel AZENS à Philippe JAUREGUIBER, Fabienne CAPOMAZZA à Brigitte CLARENS, Nathalie COSTANZO à Florence de BOLLARDIERE, Christian HULOT à Mischa REGGIANI, François LEMAITRE à Jean-Paul COUSI, Christine LE PAGE à Bruno BONARDI, Danielle LORRE à Isabelle NOIRVAULT, Jean-François MARTINIERE à Yves SOMBRIS, Jean-Marc ROCACHER à Ida RUSSO, Lilian TERROU à Stéphane DELAGE

**Etaient absents :** MM. Mischa REGGIANI, Christian HULOT

**AFFAIRE N° 2025-02-05 : Tableau des subventions votées en 2025**

**EXPOSE :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération N° 2025-02-03 portant sur l'adoption du Budget Primitif pour l'année 2025,

Suite à l'adoption du Budget Primitif 2025, il convient de voter le détail des subventions versées dans le cadre de ce budget selon le tableau ci-annexé.

Les associations auxquelles est attribuée une subvention publique doivent s'engager à respecter le caractère laïque et les principes de laïcité dans un « contrat d'engagement républicain ». Si elles ne respectent pas cette obligation, la subvention devra être remboursée à la Commune.

Pour les subventions supérieures à 23 000 €, il convient de prévoir une convention conformément au décret N° 2001-495 du 06/06/2001 en application de l'article 10 de la Loi N° 2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

... / ...

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

-d'attribuer – au titre de l'année 2025 – les subventions détaillées dans le tableau ci-annexé,

- d'autoriser Mme le Maire à signer les conventions requises pour l'attribution des subventions supérieures à 23 000 €.

La délibération est adoptée à :

1/ -  à la majorité concernant les subventions allouées au titre de l'année 2025 aux différentes Associations à l'exception de celles allouées aux Associations « Jeux et Fairplay » et « Association Amicale Drémiloise de Soutien aux Actions de Mémoire et de Citoyenneté des Combattants et Victimes de Guerre (ADSAMC) :

- POUR : 19
- ABSTENTION : 2 (M. Eric MORAES, Président de l'Association « Jeux et Fairplay » et M. Bruno VERMERSCH, Président de l'Association ADSAMC)
- CONTRE : 0

2 / -  l'unanimité concernant les subventions allouées au titre de l'année 2025 à toutes les autres Associations

Le Maire,  
**Ida RUSSO**

Le Secrétaire de séance,  
Florence de BOLLARDIERE



*La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : *Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :*

- *Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL LAFAGE)*
- *Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déféré préfectoral*
- *Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)*

*Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois. En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.*



DREMIL-LAFAGE - Budget Communal - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature Juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
14/04/2025 -	1713EME SECTIONAOOMM BALMA			300,00
14/04/2025 -	A LA RECHERCHE DU PASSE			300,00
14/04/2025 -	ACCA ASSOC.COMMUNALE DE CHASSE			600,00
14/04/2025 -	ADAMA31 ASSO.ANCIENS MAIRES ET ADJOINTS			100,00
14/04/2025 -	AIDES A DOMICILE BANLIEUE EST			1 800,00
14/04/2025 -	AMICALE DREMILLOISE DE SOUTIEN			400,00
14/04/2025 -	A.P.E ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES			1 000,00
14/04/2025 -	AQUIHORA ASSOCIATION			500,00
14/04/2025 -	ASSO. DON ORGANES TISSUS HUMAINS ADOT31			100,00
14/04/2025 -	ASSO. SOUTIEN ARMEE FRANCAISE			400,00
14/04/2025 -	ASSO-DEPT-ANCIENS COMBATANTS SECTION DREMIL-LAFAGE			300,00
14/04/2025 -	ASSO-SPORTIVE COLLEGE QUINT-FONSEGRIVES			600,00
14/04/2025 -	ASSO-FRANCAISE SCLEROSES EN PLAQUES			100,00
14/04/2025 -	ASSO. SPORTIVE FLORENS DREMIL-LAFAGE ASFDL			1 500,00
14/04/2025 -	ASSO.VOLLEY CLUB DREMIL			200,00
14/04/2025 -	ATELIER ARTISTIQUE ET MUSICAL			8 000,00
14/04/2025 -	ATLETIC CLUB LAURAGAIS			700,00
14/04/2025 -	COMITE DES FETES			6 200,00
14/04/2025 -	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE			2 200,00
14/04/2025 -	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE			1 500,00



## DREMIL-LAFAGE - Budget Communal - BP - 2025

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
14/04/2025 -	CRECHE L'ILE AUX ENFANTS			125 000,00
14/04/2025 -	CRECHE PARENTALE HALTE GA			250,00
14/04/2025 -	F.N.A.T.H. SECTION LOCALE			
	ACCIDENT			
14/04/2025 -	FNACA ALGERIE MAROC TUNISIE			300,00
14/04/2025 -	ASSO. FOYER RURAL			6 500,00
14/04/2025 -	GLOBAL HAPKIDO TOULOUSE			200,00
14/04/2025 -	GRAND 14 AMICALE NTIONALE DES			800,00
	ANCIENS COMBATTANTS			
14/04/2025 -	JEUX FAIR PLAY			250,00
14/04/2025 -	LA DREMBOULE			300,00
14/04/2025 -	LA PREVENTION ROUTIERE			500,00
14/04/2025 -	LA RECRE DES ASSISTANTES			1 000,00
	MATERNELLES			
14/04/2025 -	LE LIVRE EN PARTAGE			350,00
14/04/2025 -	LETTRES DU DESERT			1 200,00
14/04/2025 -	ONAC			200,00
14/04/2025 -	SECOURS POPULAIRE COMITE DE			350,00
	BALMA			
14/04/2025 -	SPA TOULOUSE ATPA STE			200,00
	PROTECTRICE DES ANIMAUX			
14/04/2025 -	TENNIS CLUB DREMILLOIS			3 700,00
14/04/2025 -	TERRE D'AMIS			500,00
14/04/2025 -	HOPITAUX DE TOULOUSE MAISON			500,00
	DES FEMMES			
14/04/2025 -	DREMIL'ROCK			2 500,00
14/04/2025 -	RESTOS DU CUR			100,00
14/04/2025 -	SOUVENIR Français			250,00
14/04/2025 -	AMICALE COLLEGE			1 000,00
	QUINT-FONSEGRIVES			
14/04/2025 -	UKRAINE EN OCCITANIE			500,00
14/04/2025 -	MAYOTTE			1 000,00
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025-02-06  
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de Conseillers
En exercice : 23
Présents : 12
Absents : 2
Procurations : 9

**Date de la convocation :**  
04/04/2025

**Secrétaire de séance :**  
Florence de BOLLARDIERE

**Séance du 14 Avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

**Etaient présents :** MM. Ida RUSSO, Bruno BONARDI, Brigitte CLARENS, Jean-Paul COUSI, Florence de BOLLARDIERE, Stéphane DELAGE, Sandrine ESTEBE, Philippe JAUREGUIBER, Éric MORALES, Isabelle NOIRVAULT, Mischa REGGIANI, Yves SOMBRIS, Bruno VERMERSCH

**Ont donné procuration :** MM. Michel AZENS à Philippe JAUREGUIBER, Fabienne CAPOMAZZA à Brigitte CLARENS, Nathalie COSTANZO à Florence de BOLLARDIERE, Christian HULOT à Mischa REGGIANI, François LEMAITRE à Jean-Paul COUSI, Christine LE PAGE à Bruno BONARDI, Danielle LORRE à Isabelle NOIRVAULT, Jean-François MARTINIERE à Yves SOMBRIS, Jean-Marc ROCACHER à Ida RUSSO, Lilian TERROU à Stéphane DELAGE

**Etaient absents :** MM. Mischa REGGIANI, Christian HULOT

**AFFAIRE N° 2025-02-06 : Mise à disposition des crédits budgétaires aux écoles / Exercice 2025**

**EXPOSE :** Chaque année, dans le cadre du vote du budget annuel, le Conseil Municipal met à la disposition des écoles publiques de la Commune des crédits budgétaires permettant aux membres du corps enseignant de faire face à des dépenses de fournitures, petits équipements ...

Ces crédits budgétaires sont fonction du nombre d'élèves scolarisés au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice. Un réajustement peut être effectué à la rentrée scolaire de Septembre selon le nombre d'élèves recensés.

Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer - au titre de l'année 2025 - la somme de 47 € par élève concernant l'école élémentaire « André Duperrin » et 42 € par élève concernant l'école maternelle « Maurice Petitcolin ».

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,  
DECIDE :**

-d'attribuer les crédits budgétaires détaillés ci-après aux corps enseignants des deux écoles publiques de la Commune, soit :

- ✓ 47 € par élève scolarisé au sein de l'école élémentaire « André Duperrin » (148), soit 6 956 €
- ✓ 42 € par élève scolarisé au sein de l'école maternelle « Maurice Petitcolin » (76), soit 3 192 €

La délibération est adoptée  à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,  
Florence de BOLLARDIERE

Délibération N° 2025-02-06

Mairie de DREMIL-LAFAGE 1 Allée de l'Eglise 31280 DREMIL-LAFAGE



Le Maire,  
Ida RUSSO

Page 1 sur 2

*La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :*

- *Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL LAFAGE)*
- *Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déféré préfectoral*
- *Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)*

*Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois. En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025-02-07  
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de Conseillers
En exercice : 23
Présents : 12
Absents : 2
Procurations : 9

**Date de la convocation :**  
04/04/2025

**Secrétaire de séance :**  
Mme Florence de BOLLARDIERE

**Séance du 14 Avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

Etaient présents : MM. Ida RUSSO, Bruno BONARDI, Brigitte CLARENS, Jean-Paul COUSI, Florence de BOLLARDIERE, Stéphane DELAGE, Sandrine ESTEBE, Philippe JAUREGUIBER, Éric MORALES, Isabelle NOIRVAULT, Mischa REGGIANI, Yves SOMBRIS, Bruno VERMERSCH

Ont donné procuration : MM. Michel AZENS à Philippe JAUREGUIBER, Fabienne CAPOMAZZA à Brigitte CLARENS, Nathalie COSTANZO à Florence de BOLLARDIERE, Christian HULOT à Mischa REGGIANI, François LEMAITRE à Jean-Paul COUSI, Christine LE PAGE à Bruno BONARDI, Danielle LORRE à Isabelle NOIRVAULT, Jean-François MARTINIERE à Yves SOMBRIS, Jean-Marc ROCACHER à Ida RUSSO, Lilian TERROU à Stéphane DELAGE

Etaient absents : MM. Mischa REGGIANI, Christian HULOT

**AFFAIRE N° 2025-02-07 : Ecoles Publiques – RECTIFICATION - Participation des Communes aux frais de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants des Communes extérieures à DREMIL-LAFAGE – Année scolaire 2023-2024**

**EXPOSE :**

Il est rappelé que la Commune de DREMIL-LAFAGE a signé avec un certain nombre de Communes une convention relative à la prise en charge des frais de fonctionnement des écoles et ce, au prorata du nombre d'élèves dits « extérieurs » qui sont scolarisés dans les établissements scolaires de la Commune.

Par délibération N° 2025-01-02 en date du 12/03/2025, le Conseil Municipal a autorisé Mme le Maire à adresser un titre de recette d'un montant de 1 609,64 € par enfant aux 7 Communes dont des enfants sont scolarisés à DREMIL-LAFAGE et ce, au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Or, parmi ces 7 Communes, la Commune de MONDOUZIL ne doit être sollicitée qu'à compter de l'année scolaire 2024-2025 comme elle s'y est engagée par convention. Par conséquent, au titre de l'année scolaire 2023-2024, elle ne peut être redevable de cette participation aux frais de fonctionnement des écoles.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de cette rectification, ce qui donnera la répartition suivante au titre de l'année scolaire 2023-2024 :

... / ...

Page 1 sur 2

Participation aux frais de fonctionnement des écoles Année scolaire 2023-2024			
Communes	Nombre d'élèves scolarisés	Montant par enfant	Montant Total par commune
<b>CLASSE ULIS</b>			
BALMA	7	1609.64 €	11 267.48 €
LAVALETTE	1	1609.64 €	1 609.64 €
QUINT-FONSEGRIVES	1	1609.64 €	1 609.64 €
<b>AUTRES COMMUNES</b>			
AGUTS	1	1609.64 €	1 609.64 €
CAMBON LES LAVAUR	1	1609.64 €	1 609.64 €
SAUSSENS (*)	1	804.82 €	804.82 €
MONDOUZIL (**) 	1	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>/</b>	<b>18 512.00</b>

(\*) Concernant les Communes de SAUSSENS et MONDOUZIL, l'enfant concerné réside en alternance chez ses deux parents qui en ont la garde alternée. Chaque commune est donc redevable de la moitié du montant dû pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles.

(\*\*) Concernant la Commune de MONDOUZIL, elle sera redevable de cette participation à compter de l'année scolaire 2024-2025

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,  
DECIDE :**

-de prendre acte de la rectification à apporter à la délibération du Conseil Municipal N° 2025-01-02 en date du 12/03/2025,

- de l'autoriser à émettre les titres de recettes détaillés dans le tableau ci-dessus au titre de l'année scolaire 2023-2024, sachant que la participation pour les classes ULIS est de droit,

-de l'autoriser à saisir, si besoin était, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne dans le cadre d'une procédure d'arbitrage en cas de désaccord avec l'une des Communes mentionnées ci-dessus,

-d'annexer à la présente délibération le tableau des éléments de calcul du montant de la participation due par enfant.

La délibération est adoptée  à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,  
Florence de BOLLARDIERE



Le Maire,  
**Ida RUSSO**




La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL LAFAGE)
- Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déféré préfectoral
- Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)

Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.  
En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.

Page 2 sur 2

Délibération N° 2025-02-07

Mairie de DREMIL-LAFAGE 1 Allée de l'Eglise 31280 DREMIL-LAFAGE



GROUPE SCOLAIRE DREMIL-LAFAGE	
	DEPENSES
	RECETTES
7478 Autres organismes	
charges fluides	58 045,73 €
60611 Eau & Assainissement	2 618,69 €
60612 Energie & Electricité	33 113,10 €
60621 Combustible	15 816,17 €
62662 Frais de télécommunication	6 497,77 €
charges fournitures	29 996,57 €
60631 Fournitures d'entretien	12 813,80 €
60632 Fournitures de petit équipement	3 053,86 €
6064 Fournitures administratives	722,90 €
6067 Fournitures scolaires	13 091,02 €
6068 Autres matières & fournitures	314,99 €
charges entretiens	7 937,84 €
611 Contrats de prestations de service	2 439,08 €
6135 Locations mobilières	-
61522 Entretien des bâtiments	-
61558 Entretien autres biens mobiliers	-
6156 Maintenance	5 498,76 €
Autres charges	- €
6247 Transports collectifs	
657361 Caisse des écoles	
SOUS TOTAL DEPENSES (hors frais personnel)	95 980,14 €
charges de personnel	240 367,65 €
Charges de personnel nette (ap.rembst)	
6411 Personnel Titulaire	157 476,34 €
6413 Personnel non Titulaire	97 958,54 €
6419 Remb remunération Personnel	15 067,23 €
Nombres d'enfants scolarisés	248
Coût moyen par enfant	1 356,24 €



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025-02-08  
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de Conseillers
En exercice : 23
Présents : 12
Absents : 2
Procurations : 9

**Date de la convocation :**  
04/04/2025

**Secrétaire de séance :**  
Mme Florence de BOLLARDIERE

**Séance du 14 Avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

**Etaient présents :** MM. Ida RUSSO, Bruno BONARDI, Brigitte CLARENS, Jean-Paul COUSI, Florence de BOLLARDIERE, Stéphane DELAGE, Sandrine ESTEBE, Philippe JAUREGUIBER, Éric MORALES, Isabelle NOIRVAULT, Mischa REGGIANI, Yves SOMBRIS, Bruno VERMERSCH

**Ont donné procuration :** MM. Michel AZENS à Philippe JAUREGUIBER, Fabienne CAPOMAZZA à Brigitte CLARENS, Nathalie COSTANZO à Florence de BOLLARDIERE, Christian HULOT à Mischa REGGIANI, François LEMAITRE à Jean-Paul COUSI, Christine LE PAGE à Bruno BONARDI, Danielle LORRE à Isabelle NOIRVAULT, Jean-François MARTINIERE à Yves SOMBRIS, Jean-Marc ROCACHER à Ida RUSSO, Lilian TERROU à Stéphane DELAGE

**Etaient absents :** MM. Mischa REGGIANI, Christian HULOT

**AFFAIRE N° 2025-02-08 : Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne : rénovation de l'éclairage du boulodrome [affaire N° 2 BU 517]**

**EXPOSE :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune exprimée le 03 Octobre 2023 concernant la rénovation de l'éclairage du boulodrome (Réf. : 2 BU 517), le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'étude de l'opération suivante (cf projet ci-joint) :

- Dépose du PBA et des PL 632 et 633
- Dépose des PL 628 à 631
- Depuis la commande d'éclairage « Cde Boules », construction d'un réseau souterrain en câble U1000RO2V 3 x 16 (2) sur 50,5 mètres, avec réfection des couches de surface
- Fourniture, pose et raccordement de 2 ensembles d'éclairage sportif, composé chacun d'un mât de 8 mètres de haut et d'un projecteur à appareillage LED 151 W.

... / ...

Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	2 659 €
<input type="checkbox"/> Part du SDEHG	6 754 €
<b><input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la Commune (estimation)</b>	<b>7 509 €</b>
	16 922 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

-d'approuver le projet présenté et joint à la présente délibération,

-de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres qui sera imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du Budget communal.

La délibération est adoptée  à l'unanimité.

Le Maire,  
**Ida RUSSO**

Le Secrétaire de séance,  
Florence de BOLLARDIERE







*La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL LAFAGE)
- Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déféré préfectoral
- Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)

*Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois. En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.*

DEFINITIF-4

Date : 03/02/2025



SYNDICAT  
DEPARTEMENTAL  
D'ENERGIE DE LA  
HAUTE GARONNE



Département de la Haute-Garonne  
RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE  
PROJET D'EXECUTION

## Rénovation de l'éclairage du boulodrome

### Interlocuteur SDEHG

**M Perceval VERGOS**

Tel : 05.62.26.92.97

### Références du Projet

Marché BU - Lot 02  
**02BU0517**

Date commande : 11/01/2024

### Commune

**DREMIL LAFAGE**  
N° INSEE : 31163

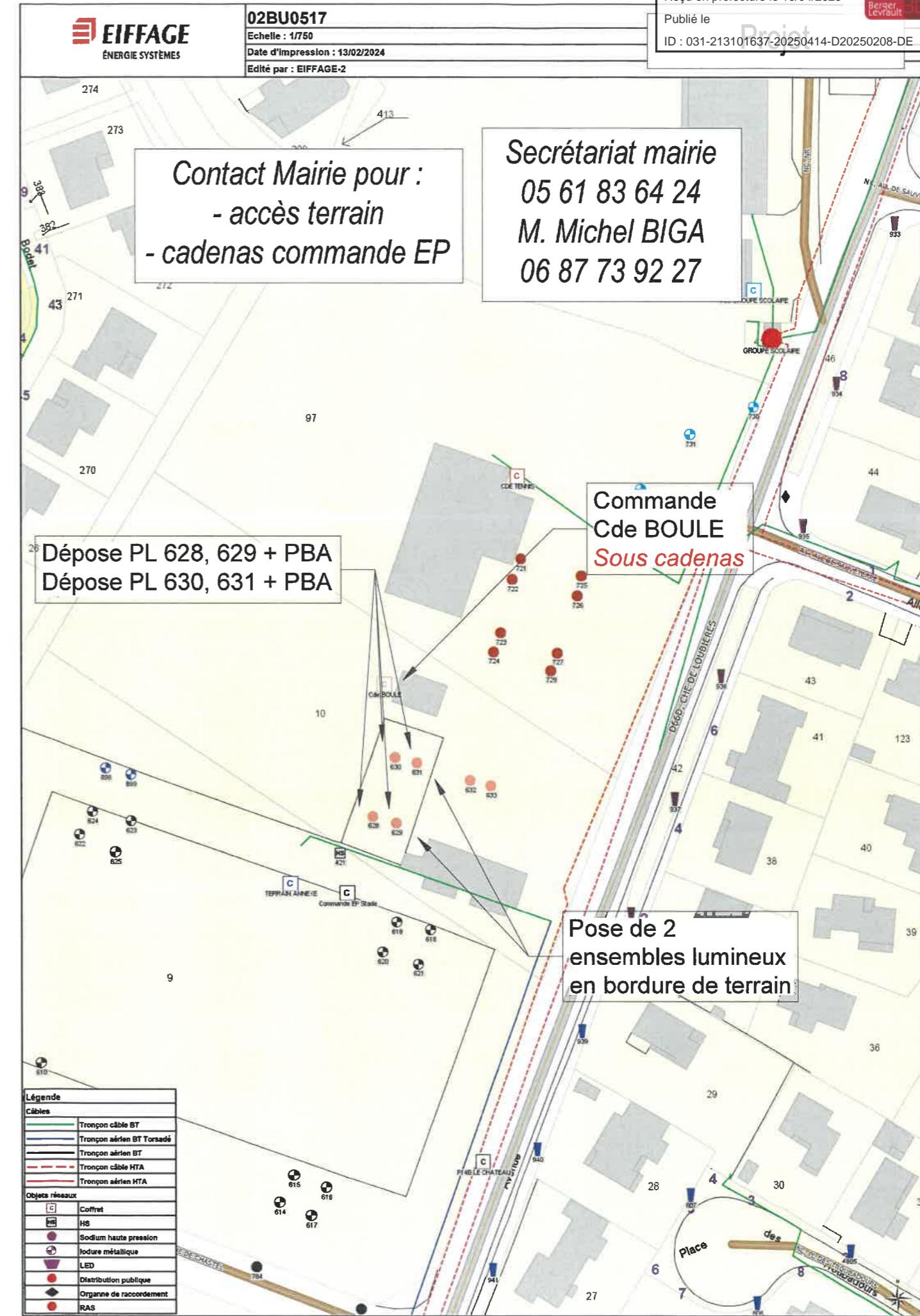
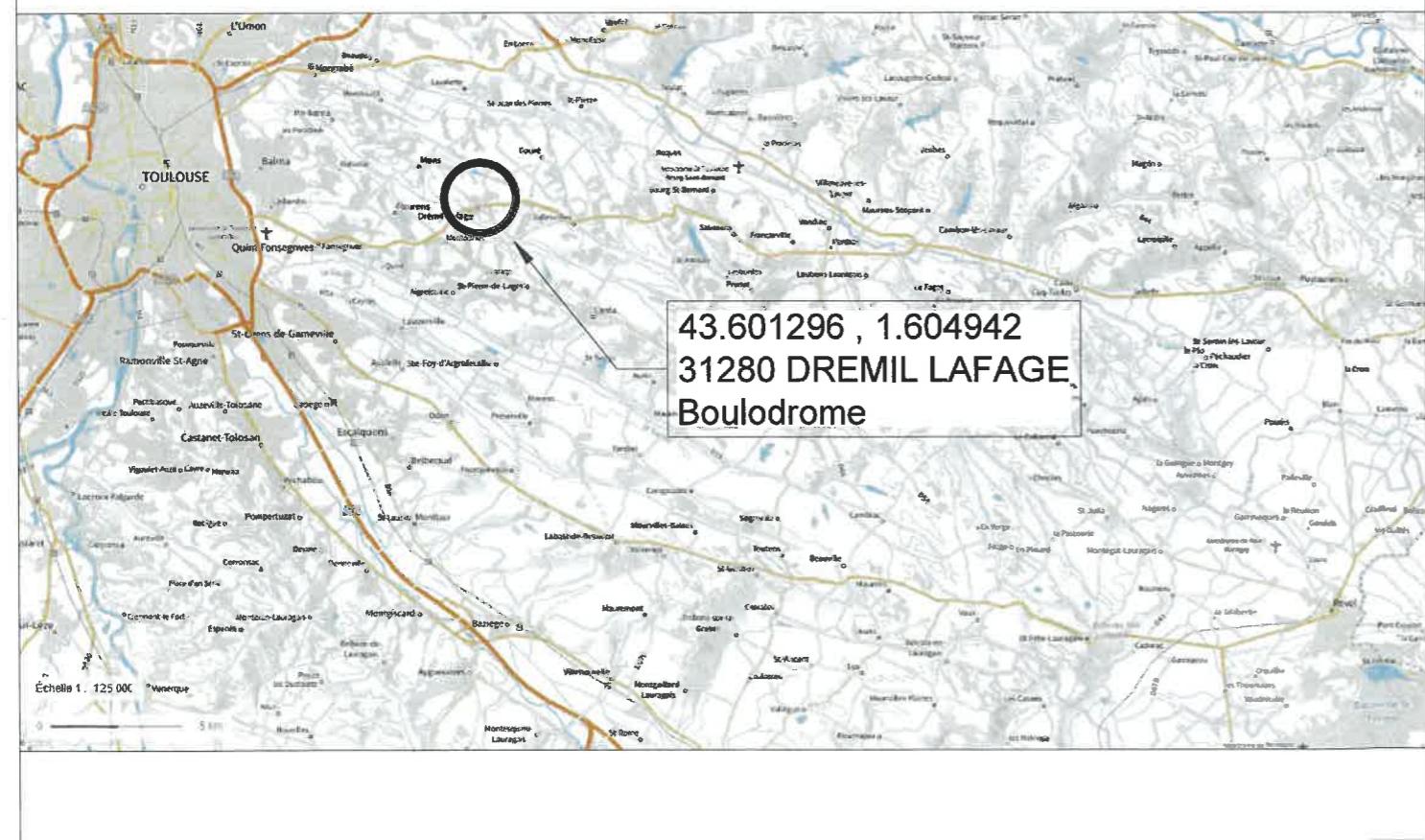
### Entreprise

**EIFFAGE**  
ÉNERGIE SYSTÈMES  
9 rue de la technique  
31320 Castanet-Tolosan  
Tel : 05 62 47 34 90

### Maître d'œuvre et d'ouvrage

**SDEHG**

9 rue des trois Banquets - CS 58021  
31 080 TOULOUSE CEDEX 6  
contact@sdehg.fr



PL + PBA à déposer

PL 628 et 629  
à déposer +  
PBA



PL 630 et 631  
à déposer +  
PBA



Détails travaux

Commande  
Cde BOULE  
Sous cadenas

10

Fouille 1.5x1.5m  
Réalisation d'une boîte de jonction  
souterraine EP dans chambre L1T  
sur câbles existants pour  
alimentation nouveaux éclairages

PL 630  
et 631

Dépose PL 628, 629, 630  
et 631 + PBA + massif

PL 628  
et 629

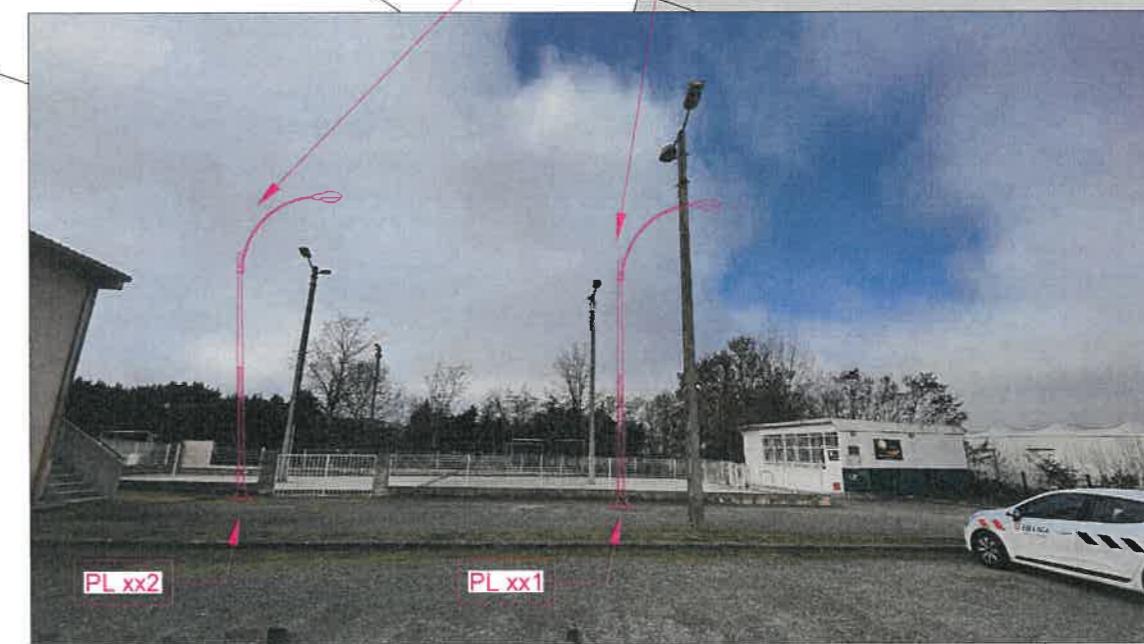
PL xx1

PL xx2

Réalisation tranchée  
Pose fourreaux Ø90  
Pose câble 3x16<sup>2</sup>  
Raccordement depuis  
commande

PL 632 et 633

Implantation de 2  
ensembles lumineux  
en limite de terrain  
coté parking

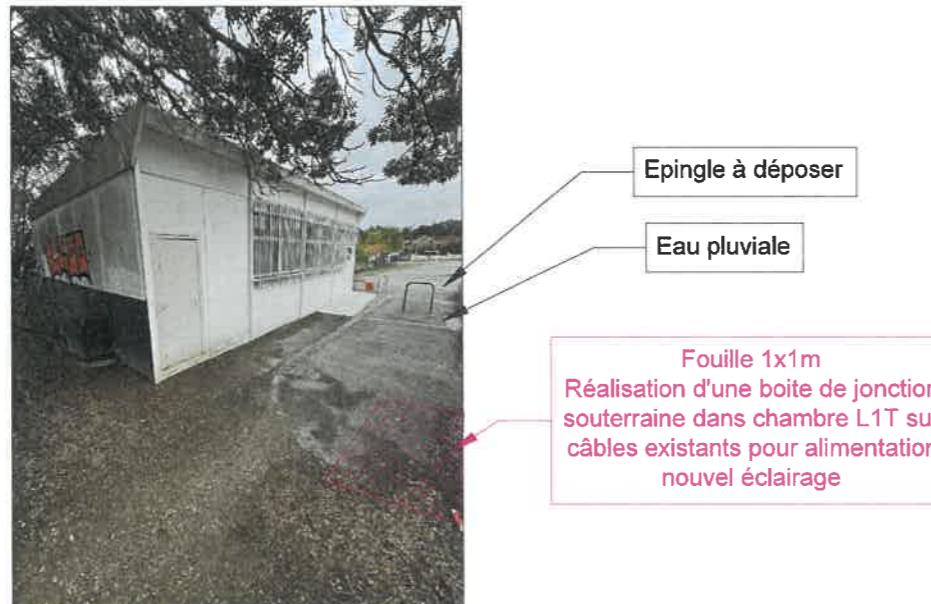


Envoyé en préfecture le 16/04/2025  
Reçu en préfecture le 16/04/2025

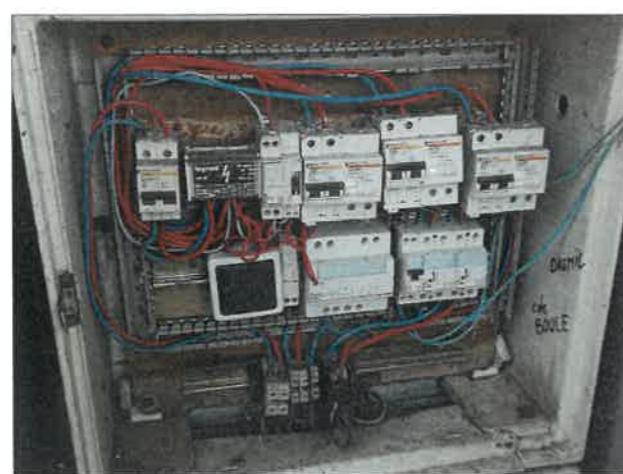
Publié le  
ID : 031-213101637-20250414-D20250208-DE

Berser  
Levraut

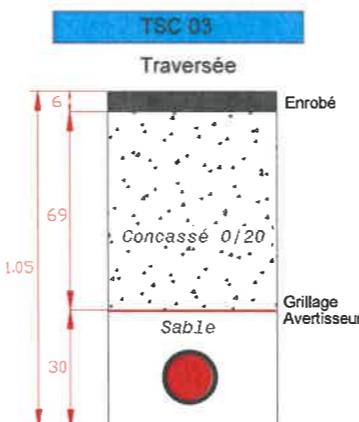
## Détails travaux



TRONCONS =>			FOUILLE	FOUILLE	PL xx1	PL xx2	TOTALS	
			1.5x1.5	PL xx1	PL xx2			
Sous chaussée Transversale		TSC-03	1.50	35.00	14.00	50.50	TSC-03	
<b>TOTAL TRANCHÉE (m)</b>						50.50		
Largeur 0.30		BTI001		35.00	14.00	49.00		
Largeur 0.50		BTI003	3.00			3.00		
<b>GAINES CABLES (m)</b>	TPC	O90	BTI028	37.50	19.00	56.50	O90	
	Bat 3x1.6 <sup>2</sup>	Tranchée		35.00	14.00	49.00	Bat 3x1.6 <sup>2</sup>	
		Rémanente		2.50	1.00	7.50	56.50	
<b>SABLE</b>	épaisseur		0.30	0.30	0.30	0.90	SABLE	
	cubage		0.23	3.15	1.26	4.64		
<b>DEBLAGIS</b>	épaisseur		1.05	3.05	1.05	3.15	DEBLAGIS	
	cubage		0.79	11.03	4.41	16.22		
<b>GRAVE</b>	épaisseur		0.70	0.70	0.70	2.10	GRAVE	
<b>CALIBRE</b>	cubage		0.53	7.35	2.93	10.82	CALIBRE	
SABLE+CONCASSE (m <sup>3</sup> )		BTI017				15.45	S+C (m <sup>3</sup> )	
<b>GRAVE</b>	épaisseur					0.05	GRAVE	
<b>CIMENT</b>	cubage					0.05	CIMENT	
<b>ENROBE</b>	longueur		1.50	35.00	14.00	50.50	ENROBE	
	surface		1.05	17.50	7.00	25.45		
<b>SCIAGE (m<sup>3</sup>)</b>		BTI016	3.00	70.00	28.00	101.00	SCIAGE	
<b>Observations :</b>								



## Lanternes retenues



DÉTAIL MATERIEL ÉCLAIRAGE PUBLIC	
Point lumineux	
Nombre de lanternes	2
Descriptif	
Type de point (résidentiel, routier, borne)	PROJECTEURS
Marque de la lanterne	THORN
Modèle de la lanterne	AREAFLOOD PRO 2 Medium
Teinte RAL de la lanterne	Anthracite
Abaissement de puissance (% et plages)	nc
Fixation	
Type de fixation et Ø (latéral, top, suspendu)	Platine
Composition	
Type (LED, SHP, IM...)	LED
Puissance (W)	151
Flux lumineux sortant (lm)	22808
Efficacité lumineuse (lm/W)	151
Température de couleur (K)	3000
Courant d'alimentation (mA)	700
Optique	Asymétrie 50° intensif
Degré de protection IP / IK	IP66 / IK08
Garantie 5 ans	OUI
Détail du mât	
Nombre de mâts	2
Type de mât	Cylindroconique
Marque du mât	MELEZE
Modèle du mât	févr-60
Teinte RAL	Acier galvanisé
Hauteur du mât	8m
Détail de la console	
Nombre de consoles	2
Type de console	Traverse
Marque de console	ECO
Modèle de console	10 L 300
Teinte RAL	Acier galvanisé
Saillie	Top



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025-02-09  
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de Conseillers
En exercice : 23
Présents : 12
Absents : 2
Procurations : 9

**Date de la convocation :**  
04/04/2025

**Secrétaire de séance :**  
Mme Florence de BOLLARDIERE

**Séance du 14 Avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

**Etaient présents :** MM. Ida RUSSO, Bruno BONARDI, Brigitte CLARENS, Jean-Paul COUSI, Florence de BOLLARDIERE, Stéphane DELAGE, Sandrine ESTEBE, Philippe JAUREGUIBER, Éric MORALES, Isabelle NOIRVAULT, Mischa REGGIANI, Yves SOMBRIS, Bruno VERMERSCH

**Ont donné procuration :** MM. Michel AZENS à Philippe JAUREGUIBER, Fabienne CAPOMAZZA à Brigitte CLARENS, Nathalie COSTANZO à Florence de BOLLARDIERE, Christian HULOT à Mischa REGGIANI, François LEMAITRE à Jean-Paul COUSI, Christine LE PAGE à Bruno BONARDI, Danielle LORRE à Isabelle NOIRVAULT, Jean-François MARTINIERE à Yves SOMBRIS, Jean-Marc ROCACHER à Ida RUSSO, Lilian TERROU à Stéphane DELAGE

**Etaient absents :** MM. Mischa REGGIANI, Christian HULOT

**AFFAIRE N° 2025-02-09 : Crèche Parentale « L'Ile aux Enfants » : adoption de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à signer entre les différents partenaires**

**EXPOSE :**

A compter du 01 Janvier 2025, et en application des dispositions de la Loi N° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi et particulièrement son article 17, les Communes sont désormais les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant (Article L.214-1-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

A ce titre, elles sont compétentes pour :

- 1/ - recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles,
- 2/ - informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de trois ans ainsi que les futurs parents,
- 3/ - planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil,
- 4/ - soutenir la qualité des modes d'accueil de la petite enfance.

Dans le cadre d'un partenariat technique et financier, la Commune soutient l'Association « L'Ile aux Enfants » dans la réalisation de son objet et dans la poursuite de ses objectifs en corrélation avec sa compétence « Petite Enfance » en participant aux frais de fonctionnement de la structure via le versement d'une subvention.

Dans le cadre de ses compétences et de sa politique en faveur de la petite enfance, la Commune souhaite conclure une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Association « L'Ile aux Enfants » qui, par son projet, répond à des besoins d'intérêt général.

Par conséquent, la précédente convention financière de partenariat signée le 15 Novembre 2023 entre la Collectivité et l'Association – initialement prévue pour une durée de 2 ans (soit du 01/01/2024 au 31/12/2026) – est réputée caduque. Une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, cosignée par la Commune de DREMIL-LAFAGE, l'Association « L'Ile aux Enfants » et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Garonne vient s'y substituer (ci-joint projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens).

La situation financière fragile de l'Association (bilan financier au 31/12/2024) nécessite une modification des conditions financières d'intervention de la Commune, accompagnée par la CAF de la Haute-Garonne, sur la base d'un soutien pluriannuel exceptionnel dans le cadre du Fonds Publics et Territoires – Axe 5 - intitulé « *Soutien des établissements d'accueil du jeune enfant et des services d'accueil jeunesse présentant de graves fragilités économiques* » et qui se traduit par un soutien du fonctionnement des structures d'accueil « Petite Enfance » qui font face à des difficultés structurelles et conjoncturelles de fonctionnement.

La convention pluriannuelle a pour objet la collaboration entre les trois parties qui s'engagent à œuvrer pour proposer des conditions d'accueil de qualité répondant aux besoins des enfants de 0 à 6 ans et ce :

- a) - dans le cadre de l'agrément accordé par les services de la Direction Enfance et Famille du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, sur avis du Médecin de la Protection Maternelle et Infantile,
- b) – dans le respect des textes en vigueur concernant le Service Public de la Petite Enfance (SPPE),
- c) – dans le respect des attendus de la Convention Territoriale Globale (CTG), celle de la Prestation de Service Unique (PSU) et des Bonus Territoire (BT), signées par l'une et l'autre des parties avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne.

La présente convention sera conclue pour une durée de deux ans, à compter du 01 Janvier 2025. Elle pourra être reconduite tacitement pour une durée d'un an, dans la limite de 4 fois, soit pour une durée totale qui ne pourra excéder 5 ans.

Dans la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens jointe à la délibération sont précisés notamment les conditions de détermination de la contribution financière, les subventions prévisionnelles de fonctionnement allouées par les partenaires financiers (Commune, CAF), les engagements de l'Association et de l'Association, les modalités de coopération (Assemblées Générales, Comités de Pilotage ...), les évaluations annuelles et les justificatifs à fournir au terme de chaque exercice, le contrôle exercé par la Collectivité concernant l'occupation des places d'accueil, les modalités de résiliation de la convention ...

Sur la base de cet exposé, il sera demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter cette convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour l'Association « L'Ile aux Enfants » et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

-d'adopter la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens concernant l'Association « L'Ile aux Enfants » dont l'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> Janvier 2025,

-d'autoriser Madame le Maire à la signer ainsi que tout autre document afférent à cette affaire,

-d'inviter la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Garonne, également partenaire financier dans le cadre de cette convention, ainsi que l'Association « L'Ile aux Enfants » à signer cette convention pluriannuelle.

La délibération est adoptée  à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,  
Florence de BOLLARDIERE

Délibération N° 2025-02-09



Le Maire,  
Ida RUSSO

Page 2 sur 3

*La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :*

- *Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL LAFAGE)*
- *Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déféré préfectoral*
- *Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)*

*Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois. En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.*

# CONVENTION PLURIANUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT « L'ILE AUX ENFANTS »

---



## SOMMAIRE

PREAMBULE .....	3
Article 1 – Objet de la convention .....	4
Article 2 – Durée de la convention .....	4
Article 3 – Conditions de détermination du coût du projet pluriannuel de l'Association.....	4
Article 4 - Conditions de détermination de la contribution financière .....	5
Article 5 – Engagements de l'Association.....	6
Article 6 – Engagements de la Collectivité.....	7
Article 7 – Coopération / Comité de pilotage ou Assemblée Générale.....	7
Article 8 – Evaluation concertée et justificatifs .....	8
Article 9 – Contrôle de la Collectivité lié à l'usage d'une contribution .....	9
Article 10 – Modification de la présente convention .....	9
Article 11 – Assurance .....	9
Article 12 – Résiliation de la convention .....	9
Article 13 – Recours .....	10

Entre la **Commune de DREMIL-LAFAGE**, représentée par Mme Ida RUSSO, Maire,  
1, Allée de l'Eglise – 31280 DREMIL-LAFAGE, ci-après dénommée « la Collectivité »,

D'une part,

Et L'**Association « Crèche – Halte-Garderie Parentale « L'Île aux Enfants »**, représentée par Mme Camille SARAMIA, sa présidente, 5, Avenue du Maréchal Foch – 31280 DREMIL-LAFAGE  
Et désignée ci-après sous le terme « l'Association »,

Et d'autre part,

Entre la **Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne**, représentée par son Directeur, M. Jean-Charles PITEAU, 24, Rue Pierre Riquet – 31000 TOULOUSE, ci-après dénommée « la CAF »,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE ET CONVENTU CE QUI SUIT :

## PREAMBULE

La Collectivité de Drémil Lafage devient autorité organisatrice du Service Public Petite Enfance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, conformément à l'article 17 de la Loi Plein Emploi du 18 décembre 2023.

Dans le cadre d'un partenariat technique et financier, la Collectivité soutient l'association « L'Île aux Enfants » dans la réalisation de son objet et dans la poursuite de ses objectifs en corrélation avec sa compétence « Petite Enfance » en participant, par le versement d'une subvention, aux frais de fonctionnement.

Cette approche du conventionnement s'appuie sur une logique fondée sur un engagement partenarial entre une association gestionnaire ancrée localement, initiatrice d'un service d'accueil de jeunes enfants et une Collectivité, statutairement compétente et porteur d'un projet territorial.

Dans le cadre de ses compétences et de sa politique en faveur de la petite enfance, la Collectivité souhaite conclure une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Association « L'Île aux Enfants » qui, par son projet, répond à des besoins d'intérêt général.

La branche famille est fortement mobilisée sur les enjeux de maintien et de développement de l'offre d'accueil « petite enfance » sur les territoires, dans l'intérêt des familles, des enfants et ainsi que des acteurs de la petite enfance. A ce titre, elle est en mesure de contribuer financièrement au maintien des offres de services inscrites dans un partenariat de projets.

Cette convention respectera, d'une part, la politique liée à la petite enfance décidée par la Collectivité en faveur des actions liées à la petite enfance et, d'autre part, l'objet de l'Association défini dans ses statuts.

La précédente convention financière de partenariat signée le 15/11/2023 entre la Collectivité et l'Association - initialement prévue pour une durée de 2 ans (soit du 01/01/2024 au 31/12/2026) - est réputée caduque.

Une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, cosignée par la Collectivité de Drémil Lafage, l'Association et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Garonne vient s'y substituer.

La situation financière fragile de l'Association (au 31/12/2024) nécessite une modification des conditions financières d'intervention de la Collectivité, accompagnée par la CAF de la Haute-Garonne, sur la base d'un soutien pluriannuel exceptionnel dans le cadre du Fonds Publics et Territoire.

Le Plan d'Action Fonds Publics et Territoire – Axe 5 – figurera en annexe de la présente convention. Cette intervention devra se conclure par une situation financière stabilisée et pérenne sur les prochaines années.

Cette convention vise à mettre en place un cadre précis et évaluables, des engagements réciproques qui permettent une réalisation adaptée et pérenne des services, des activités d'intérêt public local, portés par l'Association, soutenus par la Collectivité et la CAF.

Le projet ci-après présenté par l'Association participe de cette politique. La relation entre les deux parties (Collectivité et Association) repose sur un socle de valeurs éducatives et sociales partagées, à savoir :

- La qualité de l'accueil de tous les enfants et des familles,
- La gestion de la liste d'attente des familles en priorisant les familles habitant sur le territoire de la Commune,
- L'offre diversifiée d'accueil permettant l'accueil collectif régulier et occasionnel des enfants de la Commune.

## Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet la collaboration entre les trois parties qui s'engagent à œuvrer pour proposer des conditions d'accueil de qualité répondant aux besoins des enfants de 0 à 6 ans :

- Dans le cadre de l'agrément accordé par les services de la Direction Enfance et Famille du Conseil Départemental de la Haute-Garonne sur avis du médecin de la Protection Maternelle et Infantile,
- Dans le respect des textes en vigueur concernant le Service Public de la Petite Enfance (SPPE),
- Dans le respect des attendus de la Convention Territoriale Globale (CTG), celle de la Prestation de Service Unique (PSU) et des Bonus Territoire (BT) signées par l'une et l'autre des parties avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne.

## Article 2 – Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Elle peut être reconduite tacitement pour une durée d'un an, dans la limite de 4 fois, soit pour une durée totale de 5 ans.

## Article 3 – Conditions de détermination du coût du projet pluriannuel de l'Association

**3.1** - L'Association devra présenter un coût estimatif du projet pluriannuel sur la durée de la convention. Ce coût devra détailler la gestion de l'établissement de jeunes enfants.

L'Association devra également fournir un budget prévisionnel dit de référence en 2025 qui servira de socle de départ pour le financement attendu auprès de la Collectivité pour les années suivantes. Ce budget devra comprendre l'ensemble des coûts de gestion de la structure.

Chaque année, ce budget de référence sera réactualisé, ce qui permet éventuellement d'ajuster la contribution financière sur la base de l'activité présentée et selon les règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

**3.2** - Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet pluriannuel de l'Association, y compris les frais de structure inhérents à sa réalisation qui sont :

- liés à l'objet de l'Association et sont évalués par le compte rendu financier annuel et les comptes-rendus quantitatif et qualitatif des actions,
- nécessaires à la réalisation du projet,
- raisonnables selon le principe de bonne gestion,
- engendrés pendant le temps de la réalisation du projet pluriannuel de l'Association,
- dépensés par « l'Association »,
- identifiables et contrôlables.

**3.3** - La Collectivité évaluera chaque année les demandes formulées par l'Association et procèdera à un arbitrage en commission dédiée qui sera ensuite présenté en séance du Conseil Municipal pour approbation.

**3.4** - Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte-rendu financier de l'activité conventionnée. Cet excédent - s'il était supérieur à 5% du total la contribution - entraînerait une analyse partagée spécifique, tout comme en cas de déficit exceptionnel.

#### Article 4 – Conditions de détermination de la contribution financière

**4.1** – Dans une logique d'équilibre entre les enjeux économiques, sociaux et éducatifs, les différentes parties rechercheront la mise en œuvre d'un subventionnement en année N + 1 sur l'équilibre financier de la gestion de la structure.

**4.2** - Pour chaque année conventionnée, la Collectivité contribue financièrement sur la base du montant prévisionnel annuel, éventuellement complété ou diminué par avenant. Le financement des activités de l'Association repose sur 3 piliers :

- les recettes des familles,
- les prestations versées par la CAF (Prestation de Service Unique, Bonus Territoire et Bonus attractivité, Bonus inclusif et mixité),
- le concours financier de la Collectivité

**4.3** - Les contributions financières de la Collectivité ne sont applicables que sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- le vote par la Collectivité d'une délibération actant la présente convention,
- le respect par l'Association des obligations mentionnées à l'article 3,
- la vérification par la Collectivité que le montant de la participation est conforme aux attendus du comité de pilotage

**4.4** – La subvention annuelle de la Collectivité pourra faire l'objet d'ajustements à la hausse d'une année sur l'autre en fonction des évolutions constatées, de la prise en compte de l'inflation et de

l'évolution des charges et recettes de fonctionnement y compris pour les interventions en nature de la Collectivité.

Les paramètres pris en compte – sans être exclusifs, ni impératifs – seront à minima :

- ✓ l'évolution de la grille des salaires de la convention ALISFA,
- ✓ l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation.

**4.5 – Le coût pluriannuel de fonctionnement présenté par l'Association, gestionnaire de la crèche « Ile aux Enfants » ne peut se maintenir à l'équilibre que sous réserve d'un financement à la hausse de la Collectivité et du bénéfice d'une subvention exceptionnelle de la Caisse d'Allocations Familiales en complément des prestations déjà versées.**

Ainsi sur la base d'un budget prévisionnel évalué à :

- 736 307 euros en 2025
- 748 105 euros en 2026

les engagements de la Collectivité et de la CAF sont notifiés ci-dessous :

	Commune de DREMIL-LAFAGE	Intervention en nature de la Commune	CAF de la Haute-Garonne PSU estimées et BT	CAF de la Haute-Garonne Aide exceptionnelle	Total des subventions versées à l'Association
2025	125 000 € (1)	NC	377 928 €	25 000 €	527 928€
2026	130 000 € (2)	NC	393 438€	25 000 €	548 438 €

Un partenariat sera réalisé avec l'Association « La Récré des Ass'Mat ». Le budget relatif aux dépenses réalisées à ce titre sera communiqué à la Collectivité.

- (1) Sur la base de 36 enfants domiciliés sur la commune de Drémil-Lafage soit 3 472.22 € par enfant
- (2) Sur la base de 36 enfants domiciliés sur la commune de Drémil-Lafage soit 3 611.11 € par enfant

## Article 5 – Engagements de l'Association

L'Association engagera les moyens humains et financiers nécessaires à l'accueil des jeunes enfants dans les meilleures conditions et dans le respect des agréments accordés par le Conseil Départemental.

L'Association sollicitera l'élu référent de la Collectivité et la CAF en tant que partenaires privilégiés pour toute décision majeure concernant la gestion et le devenir de la structure.

L'Association devra fournir à la Collectivité et à la CAF les comptes-rendus des assemblées générales et devra l'informer de tout changement des membres du bureau.

Elle procèdera aussi à l'embauche du personnel, selon les textes en vigueur issus du Décret n° 2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

après avis consultatif des partenaires financiers (pour les recrutements hors remplacement réglementaire du personnel présent auprès des enfants).

L'Association, par sa proximité et ses compétences, assurera le contact avec les familles et leur adhésion, les inscriptions des enfants et le suivi du bon déroulement pédagogique en lien avec les partenaires et la Collectivité.

L'Association est habilitée à percevoir les recettes « familles » en contrepartie des services rendus au titre de sa mission.

L'Association prendra en charge toute réclamation ou contestation de tiers concernant son activité.

L'Association se conformera aux lois et règlements en vigueur en matière d'encadrement des enfants.

L'Association veillera à faire figurer de manière lisible le nom de la Collectivité de DREMIL-LAFAGE et de la CAF dans tous les documents produits dans le cadre de l'exercice de sa mission.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, celle-ci doit en informer la Collectivité et la CAF sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'Association veillera à respecter les obligations applicables suivantes : égalité, accessibilité de ses services, continuité du service.

## Article 6 – Engagements de la Collectivité

La Collectivité s'engage en contrepartie à respecter les clauses suivantes en matière de participation financière :

La Collectivité s'engage à verser une subvention à l'Association. Ce versement pourra s'effectuer de façon trimestrielle.

Cette aide financière est soumise au respect des clauses stipulées à l'article 3 de la présente convention, résultant de l'engagement de l'Association. La Collectivité veillera au respect de l'équilibre financier nécessaire à la poursuite de l'activité.

En cas de non-respect des clauses qui engagent l'Association, la Collectivité pourra à tout moment suspendre le versement de sa subvention et, à l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la réception de mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, de se conformer aux termes de la présente convention restée sans effet, la résilier de plein droit et sans indemnité.

## Article 7 – Coopération – Comité de Pilotage ou Assemblée Générale

La relation est d'abord fondée :

- sur la coopération autour d'enjeux éducatifs / sociaux / environnementaux,
- sur une collaboration sur les orientations budgétaires de la structure (et notamment les travaux concernant le bâtiment),

La Collectivité animera le Comité de Pilotage composé :

- des représentants et techniciens de l'Association,
- des élus de la Collectivité,
- des représentants de la CAF,
- d'autres partenaires éventuellement.

La Collectivité se chargera des invitations. L'Association assurera la communication des compte-rendus des Comités de Pilotage en concertation avec la Collectivité et la CAF.

L'Association présentera le bilan budgétaire et les points de fonctionnement.

L'Association s'engage à participer à cette instance qui peut être réunie en formation plénière ou restreinte aux techniciens. Elle se réunira en formation plénière au moins trois fois par an selon un calendrier défini.

Le calendrier annuel de travail du Comité de Pilotage sera le suivant :

- ✓ 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N : prévisions budgétaires de l'année N sur la base des évolutions projetées, avant le 15 avril de l'année N (vote de la participation annuelle de la Collectivité),
- ✓ 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année N : présentation des clôtures comptables de l'année précédente et prévisions budgétaires actualisées au 30 Juin,
- ✓ 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année N : courant novembre de l'année en cours, présentation d'un prévisionnel de fin d'année et d'un état de l'activité réelle des mois écoulés.

Lors de cette rencontre, l'Association pourra présenter :

- les budgets prévisionnels de l'année N + 1
- un argumentaire sur les actions projetées sur l'année N + 1

Les documents étudiés en COPIL seront transmis, à minima, 10 jours avant la date de la réunion.

## Article 8 – Evaluation concertée et justificatifs

L'Association s'engage à fournir à la Collectivité, au plus tard dans les six mois de la clôture de chaque exercice, les documents ci-après :

- un bilan financier avec l'attestation de fonds de roulement,
- un rapport d'activité (état final de fréquentation et des actions réalisées),
- tous justificatifs d'évolution du projet de l'Association, (les projets pédagogiques et de fonctionnement),
- tous justificatifs de mobilisation de financement qui contribuent à la pérennité de la structure
- le projet d'investissement bâimentaire en cours,
- l'état des personnels et les avant-projets de consolidation et d'évolution de l'emploi,
- la liste exhaustive des enfants accueillis et attendus au sein de la structure permettant à la collectivité de satisfaire à ses obligations définies dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) mis en œuvre depuis le 01/01/2025,
- tout document que l'Association jugera utile à présenter

L'Association s'engage à justifier à tout moment sur demande de la Collectivité de l'utilisation de la subvention reçue. A cet effet, elle tiendra à sa disposition sa comptabilité.

## Article 9 – Contrôle de la Collectivité concernant les places d'accueil proposées aux enfants non-résidents sur la Commune

Selon les règles de droit pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Collectivité. L'Association s'engage à faciliter l'accès à toutes les pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

En cas de défaut de présentation des pièces administratives, les versements réalisés par la Collectivité seront suspendus.

La collectivité s'engage à financer la structure sur la base de 36 enfants résidents sur la commune de DREMIL-LAFAGE. Les places offertes par la structure « l'ile aux enfants » financées en partie par la collectivité doivent donc être prioritairement réservées aux enfants résidant dans la Commune. En cas d'attribution d'une place d'accueil à un enfant non-résident, la crèche s'engage à rechercher le financement correspondant auprès de la Commune dont l'enfant est originaire.

## Article 10 – Modification de la présente convention

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Collectivité, l'Association et la CAF de la Haute-Garonne.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

## Article 11 – Assurance

L'Association s'engage, lors du début de sa mission, à contracter toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et celle de son personnel en cas d'incident, d'accident ou de sinistre dans le cadre de son activité.

L'Association fournira chaque année une attestation d'assurance en conséquence à la Collectivité.

## Article 12 – Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Si l'Association venait à être dissoute, cette étape amènerait de plein droit à la résiliation anticipée de la convention et à une concertation immédiate sur les clauses liées à la dévolution des biens et actifs liés aux actions d'intérêt général menées par l'Association. La date de dissolution fixera la date de fin des versements des subventions de la Collectivité.

En cas d'inexécution par l'Association de l'une quelconque des obligations mises à sa charge par la présente convention, et à l'expiation d'un délai de six mois à compter de la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, de payer ou d'exécuter restée sans effet, la présente convention sera résiliée de plein droit sans indemnité.

L'Association pourra à tout moment résilier la présente convention moyennant le respect d'un délai de préavis de six mois. Ce délai de préavis commencera à courir à compter de la réception par la Collectivité et la CAF de la Haute-Garonne d'une lettre recommandée avec accusé de réception lui notifiant la décision de l'Association.

### Article 13 – Recours

En cas de litige, les parties s'engagent à mener une conciliation amiable avant toute saisine d'un juge. Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE Cedex 7.

Fait à DREMIL-LAFAGE, le 15 AVRIL 2025

<p><b>La Commune de Drémil-Lafage</b></p> <p>Le Maire Ida RUSSO</p>  	<p><b>L'Association « Iles aux Enfants »</b></p> <p>La Présidente Camille SARAMIA</p>	<p><b>La CAF de la Haute-Garonne</b></p> <p>Le Directeur Jean-Charles PITEAU</p>
---	---	--



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025-02-10  
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 12
Absents : 2
Procurations : 9

**Date de la convocation :**  
04/04/2025

**Secrétaire de séance :**  
Mme Florence de BOLLARDIERE

**Séance du 14 Avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

**Etaient présents :** MM. Ida RUSSO, Bruno BONARDI, Brigitte CLARENS, Jean-Paul COUSI, Florence de BOLLARDIERE, Stéphane DELAGE, Sandrine ESTEBE, Philippe JAUREGUIBER, Éric MORALES, Isabelle NOIRVAULT, Mischa REGGIANI, Yves SOMBRIS, Bruno VERMERSCH

**Ont donné procuration :** MM. Michel AZENS à Philippe JAUREGUIBER, Fabienne CAPOMAZZA à Brigitte CLARENS, Nathalie COSTANZO à Florence de BOLLARDIERE, Christian HULOT à Mischa REGGIANI, François LEMAITRE à Jean-Paul COUSI, Christine LE PAGE à Bruno BONARDI, Danielle LORRE à Isabelle NOIRVAULT, Jean-François MARTINIERE à Yves SOMBRIS, Jean-Marc ROCACHER à Ida RUSSO, Lilian TERROU à Stéphane DELAGE

**Etaient absents :** MM. Mischa REGGIANI, Christian HULOT

**AFFAIRE N° 2025-02-10 : Promotion Interne : création d'un Poste d'Attaché Territorial**

**EXPOSE :**

Il est rappelé au Conseil Municipal que - conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique -, les emplois de chaque Collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

En date du 11 Décembre 2024, le Centre de Gestion 31 a inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'Attaché Territorial au titre de la promotion interne un Agent Administratif de la Collectivité, au grade actuel de Rédacteur Principal de 1<sup>re</sup> classe (cet Agent occupe un poste administratif au sein de la Mairie depuis Octobre 1984). Par conséquent, il est proposé de créer un emploi permanent de Responsable Administratif au sein de la Collectivité en raison des missions suivantes : préparation et suivi des Assemblées, gestion des dossiers Commande Publique, Subventions, Contrats, Assurances.

En raison des tâches à effectuer, Mme le Maire proposera au Conseil Municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, un emploi permanent de Responsable Administratif, relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'Attaché Territorial, à temps complet et dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures/semaine.

Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire.

Elle demandera également que le Conseil Municipal l'autorise à recruter, le cas échéant, un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1<sup>°</sup>,2<sup>°</sup>,3<sup>°</sup>,4<sup>°</sup>,5<sup>°</sup> ou 6<sup>°</sup> ou à l'article L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique (\*).

... / ...

Page 1 sur 3

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

1°/ - de créer un emploi permanent d'Agent « Responsable Administratif », à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A, aux grades d'Attaché Territorial, d'Attaché Territorial Principal et d'Attaché Territorial hors classe,

2°/ - d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°,2°,3°,4°,5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique (\*),

3°/ - d'actualiser en conséquence le tableau des emplois et des effectifs permanents pour l'année 2025,

4°/ - d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la création de ce poste et les charges s'y rapportant au budget annuel de la Commune, aux articles et chapitres prévus à cet effet,

5°/ - d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes y afférant.

La délibération est adoptée  à l'unanimité

Le Maire,  
**Ida RUSSO**

Le Secrétaire de séance,  
Florence de BOLLARDIERE



**(\*) L'article L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique :**

Contrat conclu pour une durée d'1 an maximum. Prolongation possible dans la limite totale de deux ans si le poste n'a pu être pourvu par un agent titulaire au terme du contrat.

**L'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique :**

Contrat conclu pour une durée déterminée maximale de 3 ans, reconduction par décision expresse dans la limite de 6 ans. Au-delà de 6 ans, possible de renouveler à nouveau par décision expresse par un contrat à durée indéterminée.

**Cas possible de recrutement :**

- 1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,
- 2° : Pourvoir un emploi (catégories A, B ou C) lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté,
- 3° : Pourvoir tous les emplois dans les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants,
- 4° : Pourvoir tous les emplois dans les communes nouvelles issues de la fusion de communes de - 1 000 habitants pendant une période de 3 années suivant leur création, prolongée, le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de leur conseil municipal suivant cette même création,
- 5° : Pourvoir tous les emplois, dans toute collectivité, quel que soit le seuil démographique, dès lors que la quotité de temps de travail est inférieure à 50%,
- 6° : Pourvoir un emploi dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public dans les communes de moins de 2 000 habitants et les groupements de communes de moins de 10 000 habitants

*La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :*

- *Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL LAFAGE)*
- *Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déféré préfectoral*
- *Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)*

*Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.*  
*En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.*

N° 24 - QA

**ARRÊTÉ ÉTABLISANT LA LISTE D'APTITUDE  
AU GRADE D'ATTACHE  
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2024**

La Présidente du centre de gestion,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 27 mai 2021 et l'arrêté modificatif du 27 novembre 2024 de la Présidente du centre de gestion portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

Vu les 88 recrutements intervenus au sein des collectivités affiliées au centre de gestion dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Considérant que 44 postes ont ainsi pu être ouverts dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade d'attaché est annexée au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis au Représentant de l'Etat.

Fait à Labège, le 11 décembre 2024

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**LISTE D'APTITUDE  
AU GRADE D'ATTACHÉ  
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2024**

\*\*\*\*\*

- BELLOC Danièle
- BILLIERE Anne
- BIJOUX Cécile
- BOUDET Dominique
- CARAVACA Denise
- COMETTO Véronique
- CONDIS Chantal
- CORSAUT - DA COSTA Delphine
- COUAILLES Sébastien
- CUADRADO Alexandra
- DUCHAYNE Arnaud
- FAUX Patricia
- FAVEREAUX Marie-Paule
- FOURDRINIER Catherine
- GARCIA Denis
- GARCIA Patricia
- GENDREU Isabelle
- GOUYON Jean-Philippe
- GUIBERT Marie-Pierre
- HADDADI Christelle
- HAUGUENOIS Céline
- JALBY Annie
- LEFEVRE Christophe
- MERCADIER Stéphanie
- MILHORAT Florence
- MONTEMBIAULT Isabelle

- PACCOU Frédéric
- PASSEMAR Colette
- PAULY Sandra
- PELI Nadine
- PERUZZO Marianne
- PRADELLES Chantal
- PUTZ Sandrine
- RAMADE Katia
- REY-MARTINEZ Carine
- SACAREAU Olivier
- SENTENAC Marie
- TENA Marie-Ange
- TOLFO Nathalie
- TORRES Marjorie
- TORTELLI Michel
- VASSEUR Céline
- VILLAFANE Bruno
- ZEKRI Khadija

Fait à Labège, le 11 décembre 2024

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025-02-11  
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de Conseillers
En exercice : 23 Présents : 12 Absents : 2 Procurations : 9

**Date de la convocation :**  
04/04/2025

**Secrétaire de séance :**  
Mme Florence de BOLLARDIERE

**Séance du 14 Avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

**Etaient présents :** MM. Ida RUSSO, Bruno BONARDI, Brigitte CLARENS, Jean-Paul COUSI, Florence de BOLLARDIERE, Stéphane DELAGE, Sandrine ESTEBE, Philippe JAUREGUIBER, Éric MORALES, Isabelle NOIRVAULT, Mischa REGGIANI, Yves SOMBRIS, Bruno VERMERSCH

**Ont donné procuration :** MM. Michel AZENS à Philippe JAUREGUIBER, Fabienne CAPOMAZZA à Brigitte CLARENS, Nathalie COSTANZO à Florence de BOLLARDIERE, Christian HULOT à Mischa REGGIANI, François LEMAITRE à Jean-Paul COUSI, Christine LE PAGE à Bruno BONARDI, Danielle LORRE à Isabelle NOIRVAULT, Jean-François MARTINIERE à Yves SOMBRIS, Jean-Marc ROCACHER à Ida RUSSO, Lilian TERROU à Stéphane DELAGE

**Etaient absents :** MM. Mischa REGGIANI, Christian HULOT

**AFFAIRE N° 2025-02-11 : Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi**

**EXPOSE :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** la Délibération en date du 05/07/2021 créant l'emploi d'Agent d'Accueil à 30H00 sur les grades d'Adjoint Administratif, d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe,

Il est exposé à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Agent d'Accueil sur les grades d'Adjoint Administratif, d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> et d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps non complet (30 heures hebdomadaires) suite à la prise de fonctions supplémentaires depuis le début de l'année 2025.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- de porter la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Agent d'Accueil sur les grades d'Adjoint Administratif, d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> et d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe, de 30 heures (*temps de travail initial*) à 33 heures (*temps de travail modifié*) et ce, à compter du 1er mai 2025

- précise que les crédits suffisants seront prévus au Budget *de l'exercice 2025* annuel.

La délibération est adoptée  à l'unanimité.

Le Maire,  
**Ida RUSSO**

Le Secrétaire de séance,  
Florence de BOLLARDIERE



*La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :*

- *Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL LAFAGE)*
- *Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déféré préfectoral*
- *Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)*

*Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois. En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025-02-12  
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 12 Absents : 2 Procurations : 9

**Date de la convocation :**  
04/04/2025

**Secrétaire de séance :**  
Mme Florence de BOLLARDIERE

**Séance du 14 Avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

**Etaient présents :** MM. Ida RUSSO, Bruno BONARDI, Brigitte CLARENS, Jean-Paul COUSI, Florence de BOLLARDIERE, Stéphane DELAGE, Sandrine ESTEBE, Philippe JAUREGUIBER, Éric MORALES, Isabelle NOIRVAULT, Mischa REGGIANI, Yves SOMBRIS, Bruno VERMERSCH

**Ont donné procuration :** MM. Michel AZENS à Philippe JAUREGUIBER, Fabienne CAPOMAZZA à Brigitte CLARENS, Nathalie COSTANZO à Florence de BOLLARDIERE, Christian HULOT à Mischa REGGIANI, François LEMAITRE à Jean-Paul COUSI, Christine LE PAGE à Bruno BONARDI, Danielle LORRE à Isabelle NOIRVAULT, Jean-François MARTINIERE à Yves SOMBRIS, Jean-Marc ROCACHER à Ida RUSSO, Lilian TERROU à Stéphane DELAGE

**Etaient absents :** MM. Mischa REGGIANI, Christian HULOT

**AFFAIRE N° 2025-02-12 : Autorisation accueil de stagiaires de l'Enseignement Supérieur**

**EXPOSE :**

- VU** le Code du Travail,
- VU** le Code de l'Education, et notamment les articles L. 124-18 et D. 124-6,
- VU** la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (articles 24 à 29),
- VU** la Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,
- VU** les Circulaires du 23 juillet et du 4 novembre 2009 relatives aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial,
- VU** la Circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial,
- VU** le Budget de la Collectivité,

**CONSIDÉRANT** que des étudiants de l'Enseignement Supérieur peuvent être accueillis au sein de la Collectivité pour y effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation,

**CONSIDÉRANT** que la période de stage peut faire l'objet du versement d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification mensuelle dont le montant forfaitaire, accordé en contrepartie de services effectivement rendus à la Collectivité, est déterminé par le montant applicable conformément aux textes en vigueur,

**CONSIDÉRANT** que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'Enseignement Supérieur est :

- obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si - au cours d'une même année scolaire ou universitaire -, le stage se déroule sur une période de deux mois de manière non continue,
- facultatif, lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois.

**CONSIDÉRANT** que l'organe délibérant est compétent pour fixer le principe et les modalités de cette contrepartie financière,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,**

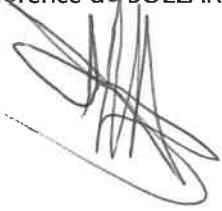
**DECIDE** :

- d'autoriser l'accueil de stagiaires de l'enseignement supérieur au sein de la Collectivité pour y effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation,
- d'instituer le principe du versement d'une gratification mensuelle et d'appliquer les dispositions légales et réglementaires en vigueur, à savoir à ce jour 15% du plafond de la Sécurité Sociale,
- de préciser que les modalités de versement de la gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur évolueront en fonction de la réglementation applicable,
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget annuel
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment les conventions à conclure avec les établissements de l'enseignement supérieur.

La délibération est adoptée  à l'unanimité.

Le Maire,  
**Ida RUSSO**

Le Secrétaire de séance,  
Florence de BOLLARDIERE



*La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :*

- Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL LAFAGE)
- Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déféré préfectoral
- Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)

*Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.*

*En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025-02-13  
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 12 Absents : 2 Procurations : 9

**Date de la convocation :**  
04/04/2025

**Secrétaire de séance :**  
Mme Florence de BOLLARDIERE

**Séance du 14 Avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

**Etaient présents :** MM. Ida RUSSO, Bruno BONARDI, Brigitte CLARENS, Jean-Paul COUSI, Florence de BOLLARDIERE, Stéphane DELAGE, Sandrine ESTEBE, Philippe JAUREGUIBER, Éric MORALES, Isabelle NOIRVAULT, Mischa REGGIANI, Yves SOMBRIS, Bruno VERMERSCH

**Ont donné procuration :** MM. Michel AZENS à Philippe JAUREGUIBER, Fabienne CAPOMAZZA à Brigitte CLARENS, Nathalie COSTANZO à Florence de BOLLARDIERE, Christian HULOT à Mischa REGGIANI, François LEMAITRE à Jean-Paul COUSI, Christine LE PAGE à Bruno BONARDI, Danielle LORRE à Isabelle NOIRVAULT, Jean-François MARTINIERE à Yves SOMBRIS, Jean-Marc ROCACHER à Ida RUSSO, Lilian TERROU à Stéphane DELAGE

**Etaient absents :** MM. Mischa REGGIANI, Christian HULOT

**AFFAIRE N° 2025-02-13 : Mise à jour du tableau des effectifs de la Collectivité**

**EXPOSE :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** l'avis du Comité Social Territorial rendu le 05/12/2023,

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs de la Collectivité, il est nécessaire de procéder à la suppression de certains postes.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

-de procéder à la suppression des postes énumérés ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

- un emploi permanent à temps non complet (24 heures hebdomadaires) d'Adjoint Technique sur poste d'Agent d'Entretien,
- deux emplois permanents à temps complet d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe sur poste d'Agent d'Entretien,
- un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe sur poste d'Agent des Services Techniques,

- un emploi permanent à temps complet d'ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- un emploi permanent à temps complet d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un emploi permanent à temps d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1<sup>ère</sup> classe sur un poste de Responsable de Bibliothèque,
- un emploi permanent à temps complet d'Attaché sur un poste de Directeur Général des Services,
- un emploi permanent à temps complet de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe sur un poste d'Administration Générale,
- un emploi permanent à temps complet de Rédacteur sur un poste de Responsable Comptabilité-Finances,
- deux emplois permanents à temps complet d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe sur le poste de Régie Périscolaire et Etat-civil
- un emploi permanent à temps non complet (30h hebdomadaires) d'Adjoint Administratif Principal sur le poste de Responsable Ressources Humaines

Le tableau des effectifs sera mis à jour et sera annexé à cette délibération

La délibération est adoptée  à l'unanimité.

Le Maire,  
**Ida RUSSO**

Le Secrétaire de séance,  
Florence de BOLLARDIERE



La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL LAFAGE)
- Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déféré préfectoral
- Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)

Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.

**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ  
AUPRES DU CENTRE DE GESTION****SÉANCE DU : 05/12/2023**

Textes de référence : - Article L. 253-5 du CGFP  
- Décret N° 91-298 du 20 mars 1991

**PROPOSITION DE SUPPRESSION DE POSTE****COLLECTIVITE: MAIRIE DE DREMIL LAFAGE****SITUATION ADMINISTRATIVE**

Un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (TC)

**PROPOSITION DE L'AUTORITÉ**

Poste vacant suite à l'avancement de grade de l'agent - Mise à jour du tableau des effectifs

**Avis du collège des représentants des collectivités : AVIS FAVORABLE****Avis du collège des représentants du personnel : AVIS FAVORABLE**

Le Président du comité social territorial  
Patrick LEFEBVRE



NB : Il appartient à chaque collectivité ou établissement public de porter cet avis, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents (article 31 du décret N° 85-565 du 30 mai 1985).

**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ  
AUPRES DU CENTRE DE GESTION****SÉANCE DU : 05/12/2023**

Textes de référence : - Article L. 253-5 du CGFP  
- Décret N° 91-298 du 20 mars 1991

**PROPOSITION DE SUPPRESSION DE POSTE****COLLECTIVITE: MAIRIE DE DREMIL LAFAGE****SITUATION ADMINISTRATIVE**

Un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (TC)

**PROPOSITION DE L'AUTORITÉ**

Poste vacant suite au départ en retraite de l'agent - Mise à jour du tableau des effectifs

**Avis du collège des représentants des collectivités : AVIS FAVORABLE****Avis du collège des représentants du personnel : AVIS FAVORABLE**

Le Président du comité social territorial  
Patrick LEFEBVRE



*NB : Il appartient à chaque collectivité ou établissement public de porter cet avis, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents (article 31 du décret N° 85-565 du 30 mai 1985).*

**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ  
AUPRES DU CENTRE DE GESTION****SÉANCE DU : 05/12/2023**

Textes de référence : - Article L. 253-5 du CGFP  
- Décret N° 91-298 du 20 mars 1991

**PROPOSITION DE SUPPRESSION DE POSTE****COLLECTIVITE: MAIRIE DE DREMIL LAFAGE****SITUATION ADMINISTRATIVE**

Un poste d'adjoint technique (24H00)

**PROPOSITION DE L'AUTORITÉ**

Poste vacant suite à l'avancement de grade de l'agent - Mise à jour du tableau des effectifs

Avis du collège des représentants des collectivités : AVIS FAVORABLE

Avis du collège des représentants du personnel : AVIS FAVORABLE

Le Président du comité social territorial  
Patrick LEFEBVRE



NB : Il appartient à chaque collectivité ou établissement public de porter cet avis, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents (article 31 du décret N° 85-565 du 30 mai 1985).

**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ  
AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION****SÉANCE DU : 05/12/2023**

Textes de référence : - Article L. 253-5 du CGFP  
- Décret N° 91-298 du 20 mars 1991

**PROPOSITION DE SUPPRESSION DE POSTE****COLLECTIVITÉ: MAIRIE DE DREMIL LAFAGE****SITUATION ADMINISTRATIVE**

Un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe (TC)

**PROPOSITION DE L'AUTORITÉ**

Poste vacant suite au départ en retraite de l'agent - Mise à jour du tableau des effectifs

Avis du collège des représentants des collectivités : AVIS FAVORABLE

Avis du collège des représentants du personnel : AVIS FAVORABLE

Le Président du comité social territorial  
Patrick LEFEBVRE



NB : Il appartient à chaque collectivité ou établissement public de porter cet avis, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents (article 31 du décret N° 85-565 du 30 mai 1985).

**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ  
AUPRES DU CENTRE DE GESTION****SÉANCE DU : 05/12/2023**

Textes de référence : - Article L. 253-5 du CGFP  
- Décret N° 91-298 du 20 mars 1991

**PROPOSITION DE SUPPRESSION DE POSTE****COLLECTIVITE: MAIRIE DE DREMIL LAFAGE****SITUATION ADMINISTRATIVE**

Un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe (TC)

**PROPOSITION DE L'AUTORITÉ**

Poste vacant suite à la mutation de l'agent - Mise à jour du tableau des effectifs

**Avis du collège des représentants des collectivités : AVIS FAVORABLE****Avis du collège des représentants du personnel : AVIS FAVORABLE**

Le Président du comité social territorial  
Patrick LEFEBVRE



NB : Il appartient à chaque collectivité ou établissement public de porter cet avis, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents (article 31 du décret N° 85-565 du 30 mai 1985).

**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ  
AUPRES DU CENTRE DE GESTION****SÉANCE DU : 05/12/2023**

Textes de référence : - Article L. 253-5 du CGFP  
- Décret N° 91-298 du 20 mars 1991

**PROPOSITION DE SUPPRESSION DE POSTE****COLLECTIVITÉ: MAIRIE DE DREMIL LAFAGE****SITUATION ADMINISTRATIVE**

Un poste de rédacteur (TC)

**PROPOSITION DE L'AUTORITÉ**

Poste non pourvu - Mise à jour du tableau des effectifs

**Avis du collège des représentants des collectivités : AVIS FAVORABLE****Avis du collège des représentants du personnel : AVIS FAVORABLE**

Le Président du comité social territorial  
Patrick LEFEBVRE



NB : Il appartient à chaque collectivité ou établissement public de porter cet avis, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents (article 31 du décret N° 85-565 du 30 mai 1985).

**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ  
AUPRES DU CENTRE DE GESTION****SÉANCE DU : 05/12/2023**

Textes de référence : - Article L. 253-5 du CGFP  
- Décret N° 91-298 du 20 mars 1991

**PROPOSITION DE SUPPRESSION DE POSTE****COLLECTIVITE: MAIRIE DE DREMIL LAFAGE****SITUATION ADMINISTRATIVE**

Un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe (TC)

**PROPOSITION DE L'AUTORITÉ**

Poste vacant suite au départ en retraite de l'agent - Mise à jour du tableau des effectifs

**Avis du collège des représentants des collectivités : AVIS FAVORABLE****Avis du collège des représentants du personnel : AVIS FAVORABLE**

Le Président du comité social territorial  
Patrick LEFEBVRE



NB : Il appartient à chaque collectivité ou établissement public de porter cet avis, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents (article 31 du décret N° 85-565 du 30 mai 1985).

**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ  
AUPRES DU CENTRE DE GESTION****SÉANCE DU : 05/12/2023**

Textes de référence : - Article L. 253-5 du CGFP  
- Décret N° 91-298 du 20 mars 1991

**PROPOSITION DE SUPPRESSION DE POSTE****COLLECTIVITE: MAIRIE DE DREMIL LAFAGE****SITUATION ADMINISTRATIVE**

Un poste d'ATSEM principal de 1ère classe (TC)

**PROPOSITION DE L'AUTORITÉ**

Poste vacant suite au départ en retraite de l'agent - Mise à jour du tableau des effectifs

**Avis du collège des représentants des collectivités : AVIS FAVORABLE****Avis du collège des représentants du personnel : AVIS FAVORABLE**

Le Président du comité social territorial  
Patrick LEFEBVRE



NB : Il appartient à chaque collectivité ou établissement public de porter cet avis, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents (article 31 du décret N° 85-565 du 30 mai 1985).

**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ  
AUPRES DU CENTRE DE GESTION****SÉANCE DU : 05/12/2023**

Textes de référence : - Article L. 253-5 du CGFP  
- Décret N° 91-298 du 20 mars 1991

**PROPOSITION DE SUPPRESSION DE POSTE****COLLECTIVITE: MAIRIE DE DREMIL LAFAGE****SITUATION ADMINISTRATIVE**

Un poste de rédacteur principal de 2ème classe (TC)

**PROPOSITION DE L'AUTORITÉ**

Poste vacant suite à l'avancement de grade de l'agent - Mise à jour du tableau des effectifs

Avis du collège des représentants des collectivités : AVIS FAVORABLE

Avis du collège des représentants du personnel : AVIS FAVORABLE

Le Président du comité social territorial  
Patrick LEFEBVRE



NB : Il appartient à chaque collectivité ou établissement public de porter cet avis, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents (article 31 du décret N° 85-565 du 30 mai 1985).

**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ  
AUPRES DU CENTRE DE GESTION****SÉANCE DU : 05/12/2023**

Textes de référence : - Article L. 253-5 du CGFP  
- Décret N° 91-298 du 20 mars 1991

**PROPOSITION DE SUPPRESSION DE POSTE****COLLECTIVITE: MAIRIE DE DREMIL LAFAGE****SITUATION ADMINISTRATIVE**

Un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe (TC)

**PROPOSITION DE L'AUTORITÉ**

Poste vacant suite au départ en retraite de l'agent - Mise à jour du tableau des effectifs

**Avis du collège des représentants des collectivités : AVIS FAVORABLE****Avis du collège des représentants du personnel : AVIS FAVORABLE**

Le Président du comité social territorial  
Patrick LEFEBVRE



NB : Il appartient à chaque collectivité ou établissement public de porter cet avis, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents (article 31 du décret N° 85-565 du 30 mai 1985).

**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ  
AUPRES DU CENTRE DE GESTION****SÉANCE DU : 05/12/2023**

Textes de référence : - Article L. 253-5 du CGFP  
- Décret N° 91-298 du 20 mars 1991

**PROPOSITION DE SUPPRESSION DE POSTE****COLLECTIVITE: MAIRIE DE DREMIL LAFAGE****SITUATION ADMINISTRATIVE**

Un poste d'attaché (TC)

**PROPOSITION DE L'AUTORITÉ**

Poste vacant suite à la mutation de l'agent - Mise à jour du tableau des effectifs

Avis du collège des représentants des collectivités : AVIS FAVORABLE

Avis du collège des représentants du personnel : AVIS FAVORABLE

Le Président du comité social territorial  
Patrick LEFEBVRE

NB : Il appartient à chaque collectivité ou établissement public de porter cet avis, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents (article 31 du décret N° 85-565 du 30 mai 1985).

**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ  
AUPRES DU CENTRE DE GESTION****SÉANCE DU : 05/12/2023**

Textes de référence : - Article L. 253-5 du CGFP  
- Décret N° 91-298 du 20 mars 1991

**PROPOSITION DE SUPPRESSION DE POSTE****COLLECTIVITE: MAIRIE DE DREMIL LAFAGE****SITUATION ADMINISTRATIVE**

Un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe (30H00)

**PROPOSITION DE L'AUTORITÉ**

Poste vacant suite à l'avancement de grade de l'agent - Mise à jour du tableau des effectifs

**Avis du collège des représentants des collectivités : AVIS FAVORABLE****Avis du collège des représentants du personnel : AVIS FAVORABLE**

Le Président du comité social territorial  
Patrick LEFEBVRE



NB : Il appartient à chaque collectivité ou établissement public de porter cet avis, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents (article 31 du décret N° 85-565 du 30 mai 1985).

**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ  
AUPRES DU CENTRE DE GESTION****SÉANCE DU : 05/12/2023**

Textes de référence : - Article L. 253-5 du CGFP  
- Décret N° 91-298 du 20 mars 1991

**PROPOSITION DE SUPPRESSION DE POSTE****COLLECTIVITE: MAIRIE DE DREMIL LAFAGE****SITUATION ADMINISTRATIVE**

Deux postes d'ATSEM principal de 2ème classe (TC)

**PROPOSITION DE L'AUTORITÉ**

Postes vacants suite à l'avancement de grade des agents - Mise à jour du tableau des effectifs

**Avis du collège des représentants des collectivités : AVIS FAVORABLE****Avis du collège des représentants du personnel : AVIS FAVORABLE**

Le Président du comité social territorial  
Patrick LEFEBVRE



NB : Il appartient à chaque collectivité ou établissement public de porter cet avis, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents (article 31 du décret N° 85-565 du 30 mai 1985).

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250213-DE

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 031-213101637-20250414-D20250213-DE